

**Des missions et collections d'une  
bibliothèque de lecture publique dans un  
territoire contraignant :  
L'exemple de la BDP de La Réunion**

**Christophe-Bruno SENE**

Sous la direction de Bruno DARTIGUENAVE  
Directeur de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Maine et Loire

## ***Remerciements***

Ce travail n'aurait sans doute pas pu se faire sans l'aide précieuse de toutes les personnes que j'ai pu rencontrer à La Réunion. Les bibliothécaires qui m'ont fait découvrir leur établissement et fait partager leur passion, en particulier, Dominique ENJALBERT et l'équipe de la médiathèque du Port, Christine MOREAU et l'équipe de la médiathèque de Saint-Denis, Linda KOO-SEE-LIN et l'équipe de la médiathèque de Saint-Pierre, Sandrine DEFAUD et l'équipe de la médiathèque de Saint-André. Les membres de la Direction de la Promotion Culturelle et Sportive, Catherine CHANE-KUNE, Jacqueline LEE-FUN-KAI et Bernard LEVENEUR pour leur compétence et leur sympathie. Tous ceux qui m'ont fait part de leur connaissance de l'île dans toute sa complexité.

Je tiens vivement à remercier les agents de la Bibliothèque Départementale de Prêt de La Réunion pour leur accueil et leur écoute ; j'espère qu'ils trouveront une utilité à ce mémoire.

Merci à Elisabeth DEGON, directrice de la BDP de La Réunion et à Bruno DARTIGUENAVE, directeur de la BDP de Maine-et-Loire, qui a accepté de diriger ce mémoire. Leurs points de vue complémentaires et pertinents m'ont été très utiles tout au long de ce travail.

Enfin, une pensée pour ma famille et mes amis dont le soutien a été primordial.

## **Résumé :**

Une bibliothèque de lecture publique constitue un service public dont les missions sont universelles ; elle n'en reste pas moins attachée à une collectivité territoriale spécifique qui s'exprime physiquement, humainement, socialement avec ses atouts et ses contraintes. L'étude du cas de la BDP de La Réunion permet de mettre en lumière cette approche territoriale de la lecture publique : quel est le milieu dans lequel intervient la bibliothèque ; quelles sont les orientations qu'elle doit prendre pour s'adapter à cet environnement ; comment constituer des collections qui répondent aux attentes des lecteurs tout en conservant une forte volonté de diffusion de la culture ?

Descripteurs :

Bibliothèque départementale (La Réunion)

Bibliothèques départementales de prêt \*\* Finalités

Bibliothèques publiques \*\* Développement des collections

Acquisitions (bibliothèques)

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

**Abstract :**

A public library is a public service which aims are universal. But, even if the aims are universal, the library is part and parcel of a specific local community which expresses itself physically, humanly and socially with its advantages and its pressures. The study into the question of the county library of La Réunion enhances a local approach of reading : what is the environment of the library ; what are the purposes the library must follow to fit with this environment ; how to constitute collections which answer the users' expectations and a real purpose of developing culture ?

## Keywords :

Regional libraries \*\* La Réunion \*\* France

Regional libraries \*\* Aims and objectives \*\* France

Public libraries \*\* collection development

Acquisitions (libraries)

# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>UN ENVIRONNEMENT CONTRAIGNANT :.....</b>	<b>9</b>
1. LA RÉUNION : HISTOIRE.....	9
2. LA RÉUNION : GÉOGRAPHIE.....	12
2.1. <i>Géographie physique</i> :.....	12
2.2. <i>Géographie humaine</i> :.....	13
3. LA RÉUNION : POPULATION.....	14
3.1. <i>Données générales</i> :.....	14
3.2. <i>Données démographiques</i> :.....	15
3.3. <i>Les communautés</i> :.....	16
4. LA RÉUNION : ÉCONOMIE.....	18
4.1. <i>Les secteurs d'activité</i> :.....	18
4.2. <i>L'activité économique</i> :.....	19
5. LA RÉUNION : ORGANISATION POLITIQUE.....	21
6. LA RÉUNION : LECTURE PUBLIQUE.....	22
6.1. <i>Historique</i> :.....	22
6.2. <i>Le réseau : constat actuel</i> .....	25
6.2.1 Equipements :.....	25
6.2.2 Collections : données générales.....	28
6.2.3 Fréquentation :.....	30
6.2.4 Emplois :.....	33
<b>L'INSERTION DE LA BDP DANS SON ENVIRONNEMENT : DES PRIORITÉS À DÉFINIR, DES MISSIONS À CLARIFIER.....</b>	<b>35</b>
1. ETAT DES LIEUX :.....	35
1.1. <i>Les missions</i> :.....	35
1.2. <i>Les depositaires</i> :.....	37
1.3. <i>Les publics touchés</i> :.....	42
1.4. <i>Le choix des collections</i> :.....	43

2.	ETABLIR DES PRIORITÉS, CLARIFIER LES MISSIONS : .....	44
2.1.	<i>La rencontre des acteurs de la lecture publique</i> : .....	44
2.2.	<i>Etablir des priorités</i> : .....	46
2.2.1	Les missions : .....	46
2.2.2	Les dépositaires : .....	48
2.2.3	Les publics touchés : .....	49
2.2.4	Les collections : .....	50
2.2.5	Conclusion : .....	50
3.	FORMALISER LES ORIENTATIONS : LA CHARTE DES COLLECTIONS. ....	51
3.1.	<i>Objectifs</i> : .....	51
3.2.	<i>Méthode</i> : .....	52
3.3.	<i>Contenu</i> : .....	53
3.4.	<i>Charte des collections de la BDP de La Réunion</i> : .....	54
<b>LES SERVICES DE LA BDP À SON ENVIRONNEMENT : L'EXEMPLE</b>		
<b>DES COLLECTIONS. ....</b>		<b>63</b>
1.	POURQUOI UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE ? .....	63
2.	LES COLLECTIONS : ÉTAT DES LIEUX.....	64
3.	PROPOSITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA MISE EN VALEUR DES	
	COLLECTIONS : .....	67
3.1.	<i>Avertissement</i> : .....	67
3.2.	<i>Méthode suivie</i> : .....	68
3.3.	<i>La sélection et le choix des documents</i> : .....	77
3.4.	<i>Les domaines et sous-domaines à développer</i> : .....	79
3.5.	<i>La mise en valeur des collections</i> : .....	85
4.	FINALITÉS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS : .....	88
<b>CONCLUSION.....</b>		<b>90</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE .....</b>		<b>92</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>		<b>96</b>

# Introduction

Les bibliothèques centrales de prêt ont été créées dans la période difficile de l'après seconde guerre mondiale, dans le but de desservir en livres les zones rurales pour faire face aux difficultés de circulation, aux diversités géographiques et à l'éparpillement de la population. Depuis 1945, le monde rural a connu des mutations considérables : perte de vitesse de l'agriculture, transfert de population vers les villes au point que la France est aujourd'hui urbanisée à plus de 75 %. Mais, on assiste à présent à un retour à la campagne d'une population jeune et active, à la recherche d'une meilleure qualité de vie. Equipements collectifs, services de proximité, loisirs... se développent et apportent un certain confort citadin à la campagne.

Le champ d'action des Bibliothèques Centrales de Prêt s'est de fait considérablement modifié ; leur insertion au cœur du territoire s'est d'ailleurs trouvée renforcée par la décentralisation qui a transféré les BCP aux départements en 1986. Devenues services départementaux, les BDP ont fait évoluer leurs missions vers plus de proximité : par exemple, elles constituent des fonds documentaires à caractère encyclopédique dont la visée est de répondre en quantité et en qualité aux besoins généraux et particuliers des publics. En effet, un service de proximité se doit de connaître ses usagers et leurs besoins. Cette demande est soutenue par les usagers eux-mêmes et par les tutelles des bibliothèques : le but n'est pas forcément de remettre en cause le professionnalisme des bibliothécaires, mais plutôt de faire se rapprocher les vœux des publics, les choix des acquéreurs des bibliothèques et les budgets alloués par les collectivités. Les responsables des bibliothèques se préoccupent donc de plus en plus des services que doit rendre leur établissement et des collections qu'ils constituent.

La littérature professionnelle en langue française, longtemps en retard sur le monde anglo-saxon, se penche de plus en plus sur ces questions. Les ouvrages de Bertrand CALENGE, *Conduire une politique documentaire, Les politiques d'acquisition* ; les journées d'étude de l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt à Nîmes en 1999 ; les sites Internet tels que POLDOC qui propose des exemples concrets de chartes des collections, de plans

de développement des collections... prouvent que la réflexion et la pratique existent parmi les professionnels. Cependant, les réalisations des bibliothécaires ne sont diffusées que sous la forme de conclusions : la charte de la bibliothèque X, le plan de développement des collections de la bibliothèque Y. Comment les professionnels sont-ils arrivés à produire ces documents ? Ont-ils suivi une méthode particulière ? Si tel est le cas, quelle est cette méthode ? Ces interrogations restent souvent sans réponses.

La BDP de La Réunion se trouve prise dans ce questionnement : privée de direction pendant près de six années, elle a piloté à vue et, à présent, souffre d'un manque de légitimité au sein de sa collectivité et au sein du milieu professionnel des bibliothèques de l'île. Aujourd'hui, avec l'arrivée d'un nouveau conservateur, la réflexion sur les missions, les services et les collections se révèle indispensable pour la survie même du service. Les travaux que j'ai menés durant le stage d'étude ont consisté à la mise en application des diverses théories concernant la manière de définir les missions des bibliothèques et les politiques documentaires ; ce mémoire se veut l'exposé pragmatique de la méthode suivie. L'analyse de l'environnement de la bibliothèque dans toute sa diversité (historique, géographique, humaine, économique, politique, état du réseau de lecture publique) permet de dégager les enjeux que doit relever la BDP. En regard de ces enjeux, quelles missions la bibliothèque remplit-elle à l'heure actuelle et quelles missions devrait-elle remplir ? Enfin, compte tenu des relations qu'entretient la BDP avec ses partenaires et en fonction des objectifs qu'elle souhaite se donner, quelles sont les collections qu'elle est susceptible de constituer ? L'étude qui suit s'inscrit étroitement dans le territoire réunionnais ; la méthode exposée se veut cependant suffisamment générale pour être transposable sous d'autres latitudes.

## Un environnement contraignant :

Une bibliothèque doit « *répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir*<sup>1</sup> ». Cependant, connaître son public ne suffit pas. Appréhender une organisation publique telle qu'une bibliothèque oblige de s'interroger en profondeur sur ce qui l'entoure. Si l'on connaît son environnement sous tous ses aspects, on est en mesure d'apporter des réponses plus appropriées à ses besoins. Les données qui suivent présentent les facettes de cet environnement et l'enjeu à relever pour chacun en termes généraux et spécifiques pour l'organisation de la BDP et le développement de la lecture publique.

### 1. La Réunion : histoire

L'histoire de la présence humaine à la Réunion<sup>2</sup> est récente : c'est une terre déserte que les Portugais découvrent au début du 16<sup>e</sup> siècle.

L'île devient française en 1638 et prend le nom d'île Bourbon.

La Compagnie des Indes orientales prend en charge sa mise en valeur économique par une culture d'exportation, le café, et ce à grand renfort d'esclaves venant d'Afrique et de Madagascar. Les esclaves en butte au système arrivaient parfois à s'enfuir et à se cacher dans les Hauts de l'île ou dans les cirques intérieurs inaccessibles. Les « marrons » sont donc à l'origine du peuplement de nombreuses zones de La Réunion. Ces évasions sont sévèrement réprimées et des chasseurs se font la spécialité de rapporter qui une oreille, qui un pied, qui une main d'un esclave en fuite pour toucher une récompense. Les villages de marrons, s'ils sont découverts, sont purement et simplement détruits, les populations tuées.

---

<sup>1</sup> Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991.

<sup>2</sup> Annexe 1 : carte de l'île de La Réunion.

En 1793, la Convention donne le nom de Réunion à l'île. Les idéaux de liberté et d'égalité ne touchent pas réellement l'île : la chasse aux marrons se poursuit jusqu'en 1829, date à laquelle officiellement, il n'existe plus de marrons.

Entre 1810 et 1815, les Anglais prennent l'île sous leur coupe : ils y introduisent la canne à sucre dont l'exploitation va faire les beaux jours des colons jusqu'au 20 décembre 1848, date à laquelle l'esclavage est aboli : tout un système s'effondre en apparence. En effet, les comportements n'ont pas changé du jour au lendemain : du fait de la répression du marronage pendant près de 150 ans, l'abolition de l'esclavage ne pouvait pas se régler aussi facilement. Un noir arrêté en pleine rue et ne portant pas sur lui une attestation de travail fournie par son « propriétaire » blanc était considéré comme vagabond et arrêté sur le champ. Ces méthodes ont perduré relativement longtemps : la conscience collective des Réunionnais est ainsi profondément marquée par cette période sombre de l'histoire.

Cependant, après 1848, pour pallier la perte des esclaves, d'importantes vagues d'immigrations ont lieu en provenance d'Inde, de Chine, d'Afrique... Les historiens ont donné à ces immigrés le nom d'« engagés ». On leur avait promis du travail, des terres, de la nourriture en abondance... Ils sont donc venus volontairement travailler à La Réunion, sorte d'eldorado dans leur esprit, pour une vie meilleure. Le retour à la réalité a parfois été douloureux : les engagés se sont retrouvés relégués dans les Hauts de l'île qu'il a fallu défricher pour cultiver quelques ares de terre ; ces nouveaux venus ont souvent été forcés de se convertir au catholicisme, d'oublier leur culture d'origine qui se retrouvait alors niée, clandestine.

Ces communautés sont venues renforcer le métissage de la population de l'île.

Le 19 mars 1946, l'Assemblée Constituante décide de donner aux anciennes colonies françaises le statut de département : il s'agit de la reconnaissance de La Réunion comme partie intégrante de l'Etat Français à égalité avec les autres départements. Cette étape est capitale.

Ce n'est qu'au début des années 60, grâce à l'action de Michel Debré, ancien Premier Ministre et député réunionnais en 1963, que l'île s'engage dans un processus volontariste de développement et d'assimilation avec la métropole. Qui dit assimilation avec la métropole sous-entend cependant négation d'une culture proprement réunionnaise, le but plus ou moins avoué de la manœuvre étant de ne pas susciter une quelconque volonté indépendantiste au sein de la population. Par conséquent, pour donner un exemple, le niveau d'éducation des Réunionnais n'était pas jugé prioritaire et un seul lycée existait sur l'île sous Debré...

Le niveau de vie et l'environnement des Réunionnais se modifient considérablement depuis cette période : urbanisation, équipements, nouveaux standards de vie à l'occidentale...

Culturellement parlant, il s'agit de prendre en compte les modifications profondes des mentalités réunionnaises. La prise de conscience que les Réunionnais possèdent un patrimoine est très récente ; la page de l'esclavagisme a été tournée avec beaucoup de difficultés et il existe à présent un besoin fortement exprimé de reconnaissance des expressions culturelles proprement créoles ou supposées comme telles. Sans verser dans le communautarisme, les différentes communautés demandent une reconnaissance officielle qui soit visible. Il est d'ailleurs remarquable que chaque commune possède une église, une mosquée, un temple bouddhiste et un temple tamoul. Très fréquemment, on croise dans la rue des gens en costume traditionnel : femmes en sari coloré ou voilées de la tête au pied et portant des gants. Les signes extérieurs de religion sont reconnus et tolérés par tous.

## **Enjeu :**

La Réunion a connu une histoire particulière : son peuplement est entièrement dû à une volonté coloniale qui a modelé entièrement et profondément les modes de vie et de pensée. L'accession au rang de collectivité à part entière a bouleversé les esprits réunionnais : les responsables politiques ont tenté la carte de l'assimilation au modèle métropolitain. Ainsi, jusqu'au début des années 80, la métropole et sa culture étaient rêvées voire fantasmées. Depuis, la fièvre patrimoniale a touché au

cœur La Réunion et les divers groupes « ethniques » qui la composent, ces derniers se sont alors tournés avidement sur leur passé qu'ils tentent de faire ressurgir.

Le défi pour les autorités publiques est de favoriser la connaissance de La Réunion aussi bien en termes de géographie, d'histoire que de culture (mœurs, productions artistiques telles que la musique, la danse, le théâtre, l'écriture, les arts plastiques...). Mais il s'agit aussi d'encadrer cette recherche des origines afin d'éviter le spectre du communautarisme et du repli identitaire sur une créolité réelle ou supposée.

## **2. La Réunion : géographie**

### **2.1. Géographie physique :**

L'île de La Réunion est située dans l'océan indien à 800 km de Madagascar ; elle couvre 2 512 km<sup>2</sup> et est ceinturée par 210 kilomètres de côtes pour l'essentiel inhospitalières.

Il s'agit d'une île volcanique constituée de deux ensembles : le Piton des Neiges et le Piton de la Fournaise. Le Piton des Neiges au Nord-Ouest culmine à 3 069 m, il domine trois cirques dus à l'effondrement et à l'érosion des flancs de l'ancien volcan : Cilaos, Salazie et Mafate. Ce dernier cirque est inaccessible en voiture, toute intervention nécessitant l'utilisation d'un hélicoptère que ce soit pour l'assistance médicale ou pour du ravitaillement alimentaire... Le second ensemble au Sud-Est est constitué du Piton de la Fournaise, volcan actif de type hawaïen de 2 631 m d'altitude.

Le climat tropical se traduit par des précipitations très abondantes à la saison des pluies : entre 2 600 et 4 000 mm entre novembre et avril dans l'Est ; le relief est donc marqué par une érosion très importante qui structure les paysages et de fait les voies de communication.

La géographie est contraignante et marquée par les extrêmes : relief vertical, étroite bande côtière ; et isolement dans l'océan indien oblige les autochtones à utiliser l'avion pour tous les déplacements en dehors de l'île.

Les paysages de La Réunion sont très changeants selon la situation géographique : près des côtes ou dans les hauts, à l'Est ou à l'Ouest : forêt tropicale, savane sèche, plantation de canne à sucre, arbres fruitiers, prairies réservées à l'élevage, déserts lunaires près du volcan...

## **2.2. Géographie humaine :**

La géographie a induit un certain comportement des habitants : historiquement, la société coloniale avec ses grands domaines s'est développée sur les côtes (les Bas) et les mi-pentes dont les terres sont plus faciles à cultiver. Les hauteurs (les Hauts) sont longtemps restées inhabitées jusqu'aux vagues de déforestation des deux siècles précédents ; elles étaient aussi une zone de refuge pour les esclaves en fuite. Avec le temps, une paysannerie pauvre s'est trouvée reléguée dans les Hauts : elle y a forgé un mode de vie et de solidarité spécifiques : les cases sont entourées de jardins potagers, quelques volailles circulent autour ; cela peut sembler relever du cliché, c'est pourtant une réalité. Par conséquent, la vie peut quasiment être autarcique pour de nombreux habitants.

L'habitat est diffus et il est adapté aux difficultés de déplacements : le problème se fait sentir aujourd'hui puisque deux phénomènes se croisent, la pression démographique et la rareté foncière ; la pression sur les terres agricoles s'accroît et il faut de plus en plus recourir à l'habitat collectif pour loger la population dans les secteurs des mi-pentes et des Bas.

Cette implantation dispersée de la population implique des déplacements importants qui font oublier la notion de distance kilométrique au profit de la notion de temps passé sur la route. Les transports en commun se sont certes améliorés, mais la desserte du territoire reste encore problématique. Les passages des bus ne sont pas nombreux, le service finit tôt, les bus sont pris matin et soir dans les embouteillages comme n'importe quel véhicule. Les gens cherchent donc à travailler le plus près possible de chez eux.

Les municipalités tentent d'apporter des réponses à ces problèmes en palliant le déficit de services par des offres au plus près des habitants : la mairie de Saint-Paul est en train de mettre en place des sortes de conseils dans ses 18 quartiers. Ils

sont sensés relayer les informations de la commune centre dans les quartiers et faire des propositions afin d'animer et d'équiper ces quartiers. Il est difficile de comprendre ce schéma : Fleurimont, 9 398 habitants, Saint-Gilles-les-Bains, 8 370 habitants... ont l'apparence de véritables petites villes mais n'en ont pas la capacité juridique.

Les propositions culturelles sur le territoire se font sur le plan local et attirent un public relativement localisé ; seuls quelques équipements (musées, médiathèques, école des beaux-arts...) et quelques manifestations culturelles drainent un public extérieur.

### **Enjeu :**

Il existe donc à La Réunion une forte logique de territoire associant la géographie à l'histoire du peuplement. La population croissant, les zones d'habitation s'étendent sur les pentes et dans les Hauts, loin des villes centres où se trouvent la plupart des aménagements et infrastructures. Si on veut atteindre la population il s'agit de se rapprocher d'elle physiquement dans une optique d'aménagement du territoire qui commence seulement à préoccuper les élus. Cela induit des axes de communication, des services de proximité, des lieux de rencontre, des activités de loisirs... Les bibliothèques publiques doivent être intégrées dans ce schéma : chaque habitant de l'île a droit à l'accès à l'information et à la culture où que soient situés sa commune ou son îlet de résidence et ce par le biais d'un point lecture ou d'une desserte par bibliobus.

## **3. La Réunion : population**

### **3.1. Données générales :**

La population de l'île atteignait 706 300 habitants lors du recensement de 1999, composée de 49,15 % d'hommes et de 50,85 % de femmes<sup>3</sup> ; il s'agit de la plus forte densité de population de l'outre-mer avec 282 habitants au km<sup>2</sup>.

On compte 24 communes dont la taille varie de 5 000 à plus de 130 000 habitants.

---

<sup>3</sup> Annexe 2 : statistiques générales INSEE.

La préfecture se situe à Saint-Denis, les sous-préfectures à Saint-Benoît, Saint-Paul et Saint-Pierre.

Le tissu urbain est très développé avec 8 villes de plus de 30 000 habitants ; le taux d'urbanisation est de 98,2 % alors qu'en métropole il est de l'ordre de 75 % : La Réunion connaît une situation particulière de mosaïque urbaine. En effet, comme je l'ai mentionné plus haut, une des caractéristiques de l'habitat est sa dispersion : chaque commune est divisée en quartiers ou îlets ou écarts souvent éloignés de la ville centre et bénéficiant d'une identité propre. Par exemple, la commune de Saint-Paul est la plus étendue de France, elle comprend 18 quartiers.

### **3.2. Données démographiques :**

La croissance démographique est de l'ordre de 1,7 % par an depuis 1990, le taux de natalité de 20 ‰ alors qu'en métropole il est de 13 ‰. Si cette situation se maintient, en 2025, la population oscillera entre 900 000 et un million d'habitants : la question du logement et du travail à fournir aux nouvelles générations commence à se poser en termes très concrets.

Selon les chiffres de l'INSEE, la population se répartissait comme suit en 1999 :

0 – 19 ans,	255 499 habitants soit 36,18 %
20 – 39 ans,	233 573 habitants soit 33,08 %
40 – 59 ans,	146 417 habitants soit 20,74 %
60 – 74 ans,	51 087 habitants soit 7,23 %
plus de 75 ans,	19 604 habitants soit 2,77 %

La population réunionnaise est une population jeune, voire très jeune, qui est en augmentation permanente. Les autorités sont confrontées à la nécessité de prendre en compte les besoins particuliers de ces citoyens : de nombreuses écoles, des lieux pour se divertir, des activités à faire... La masse des jeunes monopolise les esprits et fait parfois oublier l'existence des autres catégories plus âgées. Certes, cette masse s'accroît d'années en années, cependant il ne faut pas omettre que ces jeunes vieillissent et se retrouveront dans quelques années dans la catégorie des 20

– 39 ans qui eux-mêmes se retrouveront dans la catégorie des 40 – 59 ans. Relever le défi de la prise en charge de la jeunesse n’empêche pas, bien au contraire, de se pencher sur les services à apporter aux générations suivantes qui, elles aussi, ont droit à des équipements, des activités de loisir, des conditions de vie plus confortables.

Si l’on se penche sur les catégories d’âge plus précises composant la catégorie principale des 0 – 19 ans, on remarque que les différentes tranches d’âge sont relativement équivalentes en nombre d’individus : il faut donc apporter autant d’attention aux tout-petits qu’aux adolescents.

Population de moins de 20 ans :

- 0 – 4 ans, 53 490 habitants soit 7,57 %
- 5 – 9 ans, 68 635 habitants soit 9,72 %
- 10 – 14 ans, 68 706 habitants soit 9,73 %
- 15 – 19 ans, 64 668 habitants soit 9,16 %

### **3.3. Les communautés :**

Les habitants de La Réunion se répartissent en six groupes majeurs issus principalement du peuplement originel de l’île à l’époque moderne et des différentes vagues d’immigration<sup>4</sup>.

La « communauté » africaine et malgache (dite population cafre) est originaire de Guinée, du Mozambique et du Sénégal, elle a été amenée ici à la période esclavagiste. Elle représente près de 35 % de la population et s’est en partie métissée avec la population de souche européenne.

La communauté blanche d’origine européenne représente 25 % ; s’y ajoute les métropolitains (zoreilles), environ 5 % de la population.

---

<sup>4</sup> Informations recueillies sur [www.outre-mer.gouv.fr/outremer/](http://www.outre-mer.gouv.fr/outremer/)

La communauté d'origine indienne de religion hindouiste (dite malbare) descend des travailleurs engagés arrivés entre 1848 et 1882 des côtes indiennes de Malabar et de Coromandel ; elle représente environ 25 % de la population de l'île.

La communauté chinoise (dite sinoi) originaire en grande partie de Canton constitue 4 % de la population.

La communauté indienne de religion islamique (dite zarabe) est originaire du Gujerat, région au nord de Bombay, arrivés à la fin du 19<sup>e</sup> s et au début du 20<sup>e</sup> siècle, elle représente 3 % de la population.

On compte aussi des représentants des Comores et de Mayotte dont la présence est plus ou moins bien acceptée par les autres communautés.

### **Enjeu :**

Je l'ai déjà mentionné : la quête d'identité de ces communautés est forte ; longtemps ces cultures ont été soumises à la loi « coloniale » et ont dû se taire. Leur prise de parole actuelle s'accompagne de la manifestation de signes extérieurs symboliques tels que les vêtements, les lieux de culte, les associations culturelles, les manifestations religieuses ou culturelles... Comprendre La Réunion nécessite de saisir l'importance du caractère patchwork de sa population. L'année de la Chine en France a ainsi pris une coloration particulière avec la venue d'un écrivain chinois, Wei Wei et la tenue de nombreuses manifestations culturelles : expositions, recueils d'archives orales auprès de membres de la communauté chinoise...

Ce sont les adultes qui tentent de renouer avec l'histoire de leurs ancêtres, mais ils associent leurs enfants à cette recherche par la transmission orale d'histoires traditionnelles et la participation aux fêtes et cérémonies rituelles. Par exemple, le Dipavali ou fête des lumières hindouiste, se fête depuis quinze ans à La Réunion au mois de novembre : il réunit autour d'une grande manifestation, les associations culturelles indiennes de l'île qui réalisent pour l'occasion des chars multicolores supportant les divinités tutélaires de la religion hindoue.

Il s'agit donc de se préoccuper autant des adultes que des enfants selon toutes les catégories d'âge : petits, jeunes, adolescents, adultes, personnes âgées. Cette préoccupation doit prendre en compte toute la population et les communautés de

l'île dans leur diversité d'âge, de sexe, d'origine. Il faut accompagner chaque tranche de la population réunionnaise par des services, des infrastructures et des offres culturelles adaptés. La bibliothèque doit prendre tous ces facteurs en ligne de compte et élargir son offre en direction des communautés et de toutes les tranches d'âge de la population, en évitant tout esprit identitaire indépendantiste.

#### **4. La Réunion : économie**

L'île est classée par l'Europe dans la catégorie des régions en retard de développement. Par conséquent, les subventions allouées par l'Union sont nombreuses : aménagements du réseau routier, soutien à l'agriculture...

Si l'on cumule, les aides publiques de l'Etat français et de l'Union, on se rend compte que les concours financiers publics constituent le moteur de l'économie : en effet, les dépenses des administrations publiques atteignaient près de 410 millions d'€ en 2003.

Isolée dans l'océan indien, l'île dépend totalement des importations : elles représentaient en 2003, 3 289 millions d'€ pour 238 millions d'€ d'exportation. Il est d'ailleurs révélateur que le riz, ingrédient principal du plat traditionnel réunionnais, le carri, (plat à base de riz, de grains (lentilles, haricots rouges...) et viandes préparées de diverses manières), n'est en rien cultivé à La Réunion.

##### **4.1. Les secteurs d'activité :**

Le secteur primaire<sup>5</sup> est en déperdition et n'emploie plus que 1,08 % de la population, preuve s'il en est de la profonde modification des activités réunionnaises depuis une cinquantaine d'années. La Réunion qui était un caillou que l'Etat s'est échiné à cultiver pendant des siècles, est en passe de ne plus être cultivée... La canne à sucre constitue l'emblème des cultures actuelles puisqu'elle représente en valeur 49,5 % des exportations de l'île en 2003 ; elle est utilisée pour la production de sucre et de rhum Mais si elle représente une part importante des terres cultivées de l'île, elle n'est quasiment plus rentable face à la concurrence

---

<sup>5</sup> Annexe 2 : statistiques générales INSEE

étrangère : comme une partie de l'agriculture française, elle survit grâce aux subventions européennes.

Le secteur secondaire est dominé par l'agroalimentaire (près de 38 % des salariés de l'industrie) et la construction ; sur l'île, les ouvriers représentent 10,80 % de la population.

Le tertiaire est le plus gros employeur et regroupe près des trois quarts de la population active principalement dans les services et le commerce. Artisans et commerçants représentent 2,20 % de la population, les employés 14,35 %, les professions intermédiaires 6,35 %, les cadres et professions intellectuelles 2,26 %.

Le tourisme se développe fortement depuis quelques années et est en passe de devenir le secteur leader de l'économie : l'image de La Réunion en tant qu' « île nature » se propage. Randonnées, canyoning, parapente, plongée sous-marine, tables et chambres d'hôtes, clubs de vacances... Le nombre de touristes a atteint le chiffre de 432 000 en 2003, ils ont dépensé près de 311,3 millions d'€ durant leur séjour.

Précisons pour finir que la part des retraités atteint 6,40 % de la population, un chiffre relativement faible par rapport à celui de la métropole qui tourne autour des 20 %.

#### **4.2. L'activité économique :**

L'activité économique et l'attractivité sont concentrées sur les Bas : emplois, services, commerces, loisirs et culture. Les Hauts restent en dehors de la vie de la commune centre : on assiste donc à une sorte de repli sur les activités privées et très locales.

On assiste cependant à des mutations importantes : pression démographique forçant le rééquilibrage de la répartition de la population entre les Bas et les mi-pentes ; explosion de la consommation et des importations (automobiles par exemple) ; évolution des mœurs et des rapports entre générations ; prise

d'autonomie croissante de la jeunesse divisée entre le désir de faire sa vie sur l'île ou de s'en échapper pour aller en métropole ou à l'étranger.

Malgré une économie en expansion (+ 5,3 % de taux de croissance du PIB en 2003), la Réunion connaît une grave crise de l'emploi ; la croissance démographique et la modification des comportements sociaux comme le développement du travail féminin, accentuent la demande de travail de générations jeunes et nombreuses qui arrivent sur le marché de l'emploi. Cette demande ne peut être entièrement satisfaite. Le taux de chômage est relativement élevé , il atteint 32,9 % de la population au 4<sup>ème</sup> trimestre 2004.

Il faut dire que le taux de formation est insuffisant, en décalage avec le marché de l'emploi : en 2001, 72,5 % des 16-19 ans et 17,5 % des 20-24 ans sont scolarisés alors qu'en métropole, ces chiffres atteignent respectivement 84,4 % et 35,2 % ; à La Réunion, 15,4 % des élèves terminent leur scolarité avec un niveau inférieur au CAP et 51,6 % ont le niveau du bac (7,6 % et 66,9 % en métropole).

Dans la même période, le nombre de bénéficiaires du RMI atteint un taux proche de 20 %. En cumulant le nombre total d'inactifs de l'île, l'INSEE arrive au chiffre de 56,58 % de la population qui ne possède pas de travail rémunéré officiel. En effet, le travail au noir est très présent et une économie souterraine vit activement au vu et au su de tous.

### **Enjeu :**

La Réunion doit donc relever le défi d'une population jeune, pauvre et souvent en échec scolaire : le fort taux d'illettrisme frôle les 35 % de la population.

L'autre enjeu est la création d'emplois : apporter une alternative aux crédits injectés par l'Etat et l'Union Européenne.

En fait, la Réunion a réalisé en 15 ans, des mutations qui ont pris 60 ans en métropole et il faut d'ores et déjà penser à de nouveaux projets d'avenir.

Moins bien desservis, moins mobiles, ce sont les plus démunis qui ont le moins accès aux équipements centraux alors que l'éducation et la culture pourraient être pour eux un facteur d'ouverture et de construction de liens sociaux.

L'offre documentaire de la bibliothèque doit de fait être adaptée à ces données : population jeune, peu cultivée, maîtrisant mal la langue française. Population adulte qui par certains côtés se rapproche de la population jeune par sa mauvaise maîtrise de la langue, son manque de références culturelles. Le choix des documents à acquérir doit forcément être pensé en fonction de ces paramètres sociaux particuliers.

## **5. La Réunion : organisation politique**

Depuis la création du Département en 1946 et les lois de décentralisation des années 80 qui ont donné des compétences spécifiques aux Départements et aux Régions, La Réunion montre une imbrication d'échelons politiques et administratifs complexes sur le même territoire.

L'Etat est directement présent via la Préfecture, les sous-préfectures, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)... Un certain nombre de compétences sont gérées directement à ce niveau ; en outre, les représentants de l'Etat jouent un rôle de conseillers techniques dans de nombreux dossiers.

Les élus des 24 communes sont membres d'une des deux assemblées territoriales, on pourrait penser que ce lien particulier aide à la prise de décision, à l'émergence de projets et à l'avancement des dossiers. Ce n'est pas complètement le cas. Les élus avouent eux-mêmes qu'ils sont d'abord élus de leur commune ; ils s'inscrivent dans leur territoire et sont jaloux de leurs prérogatives et de leur autonomie : certains maires cherchent à tirer un profit maximum des subventions départementales et régionales sans élaborer de projets novateurs ou dynamiques pour le développement local.

La Région et le Département s'acquittent-ils des missions qui leur ont été confiées par l'Etat. Ils adoptent chacun un certain nombre de chevaux de bataille : la Région par exemple a choisi de se battre contre l'illettrisme. Dans le même temps, il existe un manque de politiques définies ou de lignes directrices pour certains services, la lecture publique par exemple. Ces services publics ne possèdent donc pas de missions clairement définies, assignées par leur collectivité : s'ils ne proposent pas eux-mêmes leurs missions, ils risquent de piloter à vue.

Si l'on prend l'exemple de la BDP : elle est rattachée à la Direction de la Promotion Culturelle et Sportive<sup>6</sup> ; cette direction vient d'être regroupée depuis les dernières élections cantonales et le changement de présidence avec le pôle Famille, Enfance et Jeunesse. Ce regroupement signifie peut-être que les services de la culture ont pour mission de porter une plus grande attention à la jeunesse, aux personnes en difficulté sociale... mais rien n'est clairement mentionné, aucune directive concrète n'est donnée. Les différents services se doivent de comprendre seuls quelles tâches ils ont à accomplir et de trouver seuls la manière la plus adéquate de les accomplir.

### **Enjeu :**

Face à l'ambiguïté des élus départementaux et régionaux au sujet de la culture, force est de constater que les services culturels se doivent d'être des acteurs motivés : ils doivent proposer eux-mêmes leurs missions et orientations ; ils doivent défendre leur place et leur utilité au sein des autres services du Département et de la Région.

## **6. La Réunion : lecture publique**

L'étude qui suit ne prend pas en compte les développements des bibliothèques et de l'offre documentaire de l'Université de La Réunion. L'objectif est de donner une photographie générale du réseau public des bibliothèques de l'île.

### **6.1. Historique :**

La situation de la lecture publique au début des années 80 est assez précaire.

La carte des bibliothèques de l'île en 1982<sup>7</sup> montre le peu de structures existantes : 4 bibliothèques municipales, 3 bibliothèques annexes, l'ancienne bibliothèque coloniale actuelle Bibliothèque Départementale et la Bibliothèque Centrale de Prêt.

---

<sup>6</sup> Annexe 3 : organigramme du Département en juillet 2004.

<sup>7</sup> Annexe 4 : carte des bibliothèques publiques de l'île en 1982

Entre 1980 et 1987, une première vague de création de nouveaux équipements a lieu : l'Etat se charge de la partie investissement au niveau des bâtiments ; le Département par le biais de la BCP dote les nouvelles structures en matériel, meubles, documents et soutient le recrutement de personnel.

Dans le cadre de la décentralisation, c'est en décembre 1987 et pour une durée de cinq ans que le Département met en place un Plan de Développement de la Lecture Publique : des aides financières sont allouées aux communes pour la construction et l'extension de BM, l'acquisition des premiers fonds, l'enrichissement des fonds existants, l'informatisation, l'acquisition de mobilier, la création d'emplois qualifiés...

Cependant, la BCP, devenue BDP à la suite de la loi de 1986 portant sur le transfert des BCP aux Départements, n'est que peu associée au Plan. Cela a pour conséquence que les plus importantes structures de lecture publique de la Réunion se sont constituées en marge de la BDP qui a assisté en spectateur au formidable développement des bibliothèques de l'île (la carte des bibliothèques publiques de La Réunion en 2004<sup>8</sup> montre cette évolution). L'isolement de la BDP est à dater de ce moment...

En fait, depuis lors, les dépenses d'investissements concernant les bibliothèques, construction ou extension des bâtiments, informatisation, etc...., sont subventionnées par la DRAC (le poste de conseiller livre et lecture a été créé en 1990) via par exemple les contrats ville lecture depuis les années 2000, la Région qui s'est positionnée sur le créneau, et le Département via les Contrats d'Aide aux Communes depuis 2001.

En 1995, le Conseil Général commande un audit au cabinet Tosca<sup>9</sup> destiné à évaluer la BDP. Les consultants sont amenés à dresser un portrait de la lecture publique de l'île. Il en ressort que toutes les communes sont équipées d'au moins une bibliothèque ; cependant les budgets des structures ne sont pas stabilisés, voire

---

<sup>8</sup> Annexe 5 : carte des bibliothèques publiques de l'île en 2004.

<sup>9</sup> TOSCA CONSULTANTS. *Audit de la bibliothèque départementale de prêt, rapport d'étude*, non publié, 1995.

parfois supprimés ; le personnel de catégorie B est insuffisant ou inexistant (ne parlons pas des A). On constate en une dizaine d'années à peine, que les communes de l'île se sont équipées de bibliothèques modernes.

En 2002, le Département organise un séminaire sur la Lecture publique<sup>10</sup> qui réunit la plupart des responsables des petites et grandes bibliothèques de l'île, ainsi que les bibliothèques universitaires. Des ateliers se penchent sur des thèmes fondamentaux tels que la recherche de complémentarité entre les actions départementales, communales et intercommunales ; la mise en valeur des ressources et des moyens ; la conquête des publics notamment ceux en difficulté. Les conséquences de ce séminaire ne sont pas allées beaucoup plus loin qu'une prise de conscience minimale de l'existence des différents acteurs professionnels, politiques et associatifs.

Depuis 2003, sous l'impulsion du nouveau conservateur de la BDP, de nouvelles réunions de travail ont eu lieu et aboutissent à la rédaction d'une synthèse concernant les bibliothèques publiques de l'île : moyens, nombres de lecteurs, collections, emplois<sup>11</sup>. L'activité de la nouvelle directrice de la BDP tend à aboutir à un nouveau Plan de Développement de la Lecture Publique pour 2005 (plan adopté en décembre par la commission permanente du CG) ; plan pour lequel la BDP constitue un maillon essentiel.

Parallèlement, les structures intercommunales se développent : entre autres, la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR qui regroupe Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne) ainsi que le Territoire de la Côte Ouest (TCO qui regroupe Le Port, La Possession, Saint-Leu, Saint-Paul et Trois-Bassins) ont depuis fin 2001 compétence en matière culturelle. La CINOR a mis en place un projet de coopération entre les bibliothèques des trois communes qui le composent au sein d'un réseau de complémentarité : les nouvelles technologies à Saint-Denis,

---

<sup>10</sup> CONSEIL GENERAL DE LA REUNION. *Synthèse du séminaire « La lecture publique à La Réunion »*, non publié, 2002.

<sup>11</sup> CONSEIL GENERAL DE LA REUNION. *Synthèse des rencontres « La lecture publique à La Réunion : les bibliothèques municipales et la Bibliothèque Départementale de Prêt »*, non publié, 2003.

le service aux déficients visuels à Sainte-Marie, la création d'une médiathèque à Sainte-Suzanne ; en outre, la CINOR finance les dépenses d'investissement et se charge d'ailleurs à l'heure actuelle de l'informatisation des bibliothèques annexes de Saint-Denis. Quant au TCO, il a lancé une étude en vue de l'élaboration d'un projet culturel<sup>12</sup> au niveau des communes de l'Ouest avec notamment un projet de mise en réseau des bibliothèques de son territoire.

## **6.2. Le réseau : constat actuel**

### 6.2.1 Equipements :

Le réseau de lecture publique s'est développé depuis les années 80 de manière considérable. Mis à part la médiathèque de Saint-Pierre installée dans un ancien entrepôt de la Compagnie des Indes datant du 18<sup>ème</sup> siècle, les autres médiathèques sont des bâtiments modernes, vastes, déclinant chacune la pensée originale d'un cabinet d'architectes. Elles tranchent dans un paysage où les cases côtoient les petits immeubles et les maisons individuelles basses. Du point de vue de ces équipements, La Réunion n'a rien à envier aux médiathèques de métropole : il faut avouer que les crédits d'investissement sont si nombreux en provenance des collectivités locales, de l'Etat, voire de l'Europe, que les communes n'hésitent pas à voir grand et même très grand pour leur bibliothèque : la commune de Sainte-Rose projette une médiathèque de plus de 2 000 m<sup>2</sup> pour 6 500 habitants.

Comme mentionné un peu plus haut, les 24 communes de l'île possèdent au moins une bibliothèque ou une médiathèque. En 2004, on compte 8 médiathèques au Port, à La Possession, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Leu, Sainte-Marie, Saint-Pierre ; des projets plus ou moins importants sont en cours, en vue de la construction de nouveaux équipements ou de la rénovation d'annexes<sup>13</sup>.

Dans un paragraphe ci-dessus, j'ai exposé la géographie particulière de La Réunion et le fait que les communes sont étendues sur de vastes territoires et se composent d'une ville centre et de quartiers plus ou moins denses et distants les uns des

---

<sup>12</sup> Cabinet Créaction. *Etude en vue de l'aménagement culturel du Territoire de la Côte Ouest*, non publié, 2004.

<sup>13</sup> Annexe 5 : carte des bibliothèques publiques de l'île en 2004.

autres. Les équipements importants se trouvent la plupart du temps dans la ville centre et profitent surtout à la population proche de ce centre ou qui est motorisée et fait l'effort de se rendre à la bibliothèque. Le problème se pose pour la population des quartiers : comment apporter le livre dans les îlets ?

Les solutions retenues par les communes sont très diverses d'un côté de l'île à l'autre. Des bibliothèques annexes ont été construites, mais elles sont souvent très petites et de toute façon en nombre insuffisant : la directrice de la médiathèque de Saint-Denis / Maison de la communication, parle de ses annexes en termes de points lecture (10 annexes pour plus de plus de 130 000 habitants) dont la superficie va d'une seule pièce de 50 m<sup>2</sup> à 300 m<sup>2</sup> dans le meilleur des cas.

Il arrive fréquemment que les bibliothèques scolaires, Centres de Documentation et d'Information (CDI) et Bibliothèques Centres de Documentation (BCD), remplissent le rôle de points lecture. Par exemple, à Sainte-Marie, les BCD font partie intégrante du réseau de lecture publique de la commune : le personnel, le matériel et les documents sont tous fournis par la municipalité. Grâce à l'aide de la DRAC transitant par des contrats ville lecture, un poste de coordinateur des BCD a été créé : il est basé à la bibliothèque centre de la commune et il y gère les dépôts et aménagements des BCD dont il a la charge. Les collections des BCD sont présentes sur le catalogue de la bibliothèque. Les horaires d'ouverture de ces BCD sont élargis ainsi que l'offre documentaire pour permettre aux parents d'emprunter. Cependant, le succès de cette expérience n'est pas au rendez-vous, il est difficile et d'ouvrir une partie d'une école en dehors des horaires de classe, et de faire venir les adultes dans une bibliothèque qui n'est pas autre chose qu'une salle de classe aménagée différemment.

Dans d'autres cas, ce sont des associations qui remplissent le rôle de bibliothèques publiques. Ce cas de figure se trouve surtout dans les communes de l'Ouest de l'île, à Saint-Paul par exemple où l'Association Grande Fontaine pallie l'absence d'action municipale dans le quartier de Grande Fontaine. Cependant, ces associations sont démunies par rapport à la tâche à accomplir : les responsables de ces structures, la plupart du temps des Contrats Emplois Jeunes (CEJ) ou des Contrats Emplois Consolidés (CEC), ne sont généralement pas formés et se

retrouvent à faire des prêts et à gérer un fonds de livres du jour au lendemain. Les bibliothèques d'association ne sont pas considérées comme faisant partie du réseau de lecture publique des communes et elles ne sont que peu soutenues dans leur action par les bibliothèques municipales. En revanche, la BDP leur apporte documents et formations.

Ces réponses à un problème majeur sont isolées : beaucoup de communes ne possèdent pas de réseau de lecture publique ; l'action de leur bibliothèque municipale reste cantonnée au centre ville.

Une étude menée sur le Territoire de la Côte Ouest par un cabinet de consultants pointe le fait qu'il existe un manque criant d'équipements de proximité, notamment en ce qui nous concerne la lecture publique. Les modes de vie de la population sont tournés vers leur quartier ce qui confère à ces derniers une identité propre : un habitant du quartier de Sainte-Clothilde qui dépend de la ville de Saint-Denis, ne se considère pas Dionysien. La desserte de ces publics isolés constitue un problème récurrent pour toutes les municipalités.

La question est de savoir si les collectivités sont prêtes à investir dans la construction de points lecture, ce qui suppose la création d'emplois et une augmentation des budgets d'acquisition en vue de garnir les étagères de ces structures. Il pourrait également être envisagé la mise en place d'un service bibliobus qui déposerait ponctuellement les documents dans les endroits les plus retirés. Cette dernière solution est expérimentée par la commune de Sainte-Suzanne avec succès ; cependant, les livres présentés à la population dans ce bibliobus proviennent de la BDP, la BM ne possédant pas suffisamment de documents en propre pour assurer ce service.

En fait, si l'on compare la surface des locaux des bibliothèques de La Réunion en mètres carrés par habitants (3,60 m<sup>2</sup> en 2003) en comparaison avec la moyenne nationale (5,40 m<sup>2</sup>), il apparaît qu'il faudrait construire 16 000 m<sup>2</sup> de bâtiments sur l'île : là sont pointés les besoins en bibliothèques annexes ou points lecture.

### 6.2.2 Collections : données générales

Des collections patrimoniales sont conservées à la Bibliothèque Départementale, ancienne bibliothèque coloniale ; elle regroupe les plus anciens fonds publics de l'île remontant à la colonisation de La Réunion. Cette bibliothèque constitue des collections de référence en matière de connaissance des territoires de l'océan indien : littératures, modes de vie, voyages, publications officielles de Madagascar, des Comores, de l'Ile Maurice, de Mayotte... La Bibliothèque Départementale est en passe de devenir pôle associé de la BNF concernant les documents de la zone océan indien ; en outre, elle va recevoir le dépôt légal imprimeur et vidéo.

Quant au volet lecture publique pure, il ne faut pas oublier que les bibliothèques de La Réunion ont toutes été construites depuis 1980 ; leurs collections ne sont donc pas antérieures à cette date. Seule la BDP plus ancienne possède des collections dont certains documents remontent au début des années 60.

L'élément caractéristique des bibliothèques de La Réunion est l'absence quasi généralisée de réserves : rien n'est prévu pour conserver les documents qui n'ont plus cours auprès du public et qui pourtant possèdent un intérêt littéraire ou patrimonial. La mise au pilon est le sort réservé à ces documents quand des mesures de désherbage sont prises bien entendu.

Plusieurs commentaires peuvent être faits sur l'état des collections ; le tableau présenté en annexe montre quelques caractéristiques des bibliothèques réunionnaises<sup>14</sup>.

Les besoins en documents vont croissant du fait du boom démographique.

De manière globale, les fonds ne sont pas anciens, ils n'en sont pas moins fort usagés du fait des prêts et des conditions particulières du climat qui abîme le support papier.

Les crédits d'acquisition connaissent une grande disparité d'une commune à l'autre, allant du simple au double selon les cas. Ces acquisitions représentaient en

---

<sup>14</sup> Annexe 6 : tableau récapitulatif sur les bibliothèques publiques de La Réunion.

2003 l'équivalent de 1,9 imprimés par habitant contre une moyenne nationale de 2,5 imprimés par habitant.

Une bonne part des bibliothèques rencontre donc des difficultés à suivre les évolutions de leur lectorat et n'a pas pu, faute de moyens (financiers, humains), désherber et renouveler ses fonds.

A la médiathèque de Saint-Denis, les livres ne sont achetés qu'en un seul exemplaire ; il peut donc arriver que la demande soit si forte sur un livre qu'il reste en réservation sur plusieurs années sans jamais apparaître sur les étagères. Pour compenser le manque d'exemplaires, cette bibliothèque propose une offre large en titres et genres. En revanche, les petites bibliothèques se retrouvent impuissantes : le lecteur est donc confronté à des fonds parfois peu nombreux et vieillissants.

La Réunion doit faire face comme nous l'avons vu à une population qui à 36 % est âgée de moins de 20 ans et d'un niveau scolaire assez bas ; la pression exercée par la part très importante de ce public pose un certain nombre d'inconvénients. Les bibliothèques se doivent de proposer des documents susceptibles de répondre à l'attente des jeunes et de les aider à se cultiver, se former. La part des collections dévolue au secteur jeunesse est de fait très importante, soit près de 46 % des fonds en 2003 contre une moyenne nationale de 34,5 %. L'orientation donnée par les tutelles consiste à mettre l'accent sur les collections et les activités pour les petits et les adolescents quitte à oublier les autres publics des bibliothèques.

Cette démarche a été appliquée lors de la construction de la Maison de la communication / médiathèque de Saint-Denis et de la constitution de ses collections : très rapidement, les bibliothécaires se sont rendus compte que les options prises n'étaient pas les bonnes et que les demandes des lecteurs adultes étaient supérieures à celles des jeunes. Saint-Denis étant la capitale de La Réunion, son profil sociologique et socioprofessionnel est un peu différent de celui des autres communes ; il a donc fallu rééquilibrer les collections. Ce changement de cap a été appuyé par le conservateur de l'époque qui a réussi à faire comprendre à la municipalité cette nécessité. Les bibliothèques bénéficiant d'une équipe de direction formée et structurée (en gros, les médiathèques mais pas toutes...) ont pu

et su modifier les rapports de force entre jeunesse et adultes ; depuis son arrivée à la médiathèque du Port en 2002, la directrice s'est attelée à cette tâche et a ramené les collections jeunesse à 37,67 % des collections totales. Ce travail de fond n'est pas réalisé dans les autres bibliothèques de l'île : plus la structure est petite, plus la part réservée à la jeunesse est importante.

Les conséquences de cette orientation des collections sont multiples. Les adultes qui se rendent en bibliothèques peuvent connaître, selon les lieux qu'ils fréquentent, des difficultés à trouver un document adapté à leurs goûts et à leurs pratiques de lecture. L'offre adulte est en effet, souvent réduite et / ou date, et / ou n'est pas adaptée. Ces lecteurs potentiels se détournent facilement d'un lieu où ils n'ont pas pu obtenir satisfaction.

Concernant les supports d'information, seule une douzaine de bibliothèques sur les 65 bibliothèques de l'île (centrales et annexes), propose imprimés, musique, vidéos et espace multimédia avec connexion à Internet. Les autres bibliothèques proposent presque uniquement des imprimés. Si l'on considère les résultats d'activité, les médiathèques obtiennent une bien meilleure réussite que les autres bibliothèques ; leur aire d'influence est également plus grande.

### 6.2.3 Fréquentation :

Les données les plus fiables ont été fournies par les médiathèques visitées, les statistiques données par les autres structures étant plus ou moins complètes. Le tableau donné en annexe donne les chiffres globaux<sup>15</sup>.

Le nombre total d'inscrits actifs dans les bibliothèques était de 79 586 en 2003, soit près de 11,1 % de la population. Ce pourcentage cache des disparités criantes allant de 1 % à Trois-Bassins à 39 % à Petite-Ile (ces deux communes étant d'ailleurs desservies par la BDP en 2004), sans qu'il soit possible d'affirmer la justesse de ces chiffres.

Ce taux d'actifs a d'ailleurs tendance à diminuer depuis quelques années ; il ne peut en rien être comparé au taux moyen de métropole qui approche les 18 %. En

---

<sup>15</sup> Annexe 6 : tableau récapitulatif sur les bibliothèques publiques de La Réunion.

effet, il faut bien garder à l'esprit que les Réunionnais ont une défiance vis-à-vis du livre. Cela s'explique comme nous l'avons montré, par le très important taux d'illettrisme, les médiocres résultats scolaires... Se rendre dans une bibliothèque demande souvent une volonté forte de la part des adultes : le monde des livres et de la culture leur est complètement étranger, même si parfois ils en ont une approche grâce à leurs enfants qui vont à l'école et qui fréquentent les bibliothèques scolaires. On retrouve alors le problème souligné par l'offre documentaire. Les médiathèques en tant que temples de la culture impressionnent et peuvent donner à penser que ces grands bâtiments vitrés ne sont pas accessibles à tous. Le contact avec une bibliothèque installée dans le quartier de résidence paraît plus simple et naturel ; cependant, il manque cruellement sur le terrain de ce genre de lieux et, quand ils existent, leur offre documentaire vise le public jeune en priorité.

Une sorte de cercle vicieux se met en place : les adultes citadins se rendent à la médiathèque et profitent de ses services, les adultes vivant dans les quartiers n'approchent les bibliothèques qu'en y déposant leurs enfants. Ces remarques ne sont en rien exagérées.

A chaque catégorie de bibliothèques correspond une catégorie de lecteurs. Dans les petites bibliothèques municipales, les annexes et les bibliothèques associatives, le taux d'inscrits jeunes représente de 60 à 80 %. En revanche, dans les médiathèques, la part du public jeune est en-dessous de 45 %.

Précisons en outre que ces chiffres sont fondés sur la séparation traditionnelle entre jeunes et adultes à l'âge de 14 ans. Si l'on prend en compte les adolescents de 14 à 19 ans, on constate alors que le public réellement adulte (c'est-à-dire de 20 à plus de 54 ans) est très minoritaire.

Les médiathèques qui recueillent des taux de fréquentation élevés de la part des adultes sont les équipements centraux des villes dont l'offre documentaire tous supports confondus et les animations ou services sont importants et diversifiés ; les médiathèques de quartier connaissent certes une fréquentation adulte supérieure à celle des simples bibliothèques, mais sans que la différence soit criante.

Pour exemple, nous donnons en annexe la moyenne de répartition des lecteurs entre janvier et août 2004 de la médiathèque du Port<sup>16</sup> et de son annexe située dans un quartier qui touche la ville centre et de fait urbanisé. Les différences de fréquentation entre ces deux établissements sont assez frappantes : à la centrale 45,26 % des inscrits ont plus de 20 ans, à l'annexe ils ne sont que 28,45 %. Ces différences de répartition sont encore plus nettes entre les villes centres et leurs quartiers éloignés, à Saint-Paul notamment, sans qu'il soit permis de fournir des chiffres précis.

Par conséquent, au niveau des prêts, les médiathèques importantes prêtent entre 34 % et 56 % de documents jeunesse alors que les autres bibliothèques en prêtent jusqu'à 89 %. Si l'on regarde avec attention les moyennes sur l'île des prêts de documents, on se rend compte que le taux de 31,3 prêts par lecteur en 2003 est supérieur au taux de moyenne nationale qui se situe à 29,3 prêts par lecteur. La raison en est très simple : les réunionnais ont tendance à emprunter beaucoup de documents du fait des taxes d'importation et des frais divers afférents qui provoquent un surcoût du livre, des périodiques et des supports multimédia.

En librairie, un livre affiché 9 € prix métropole est vendu 9,90 € ; le Monde vendu 1,20 € en métropole est vendu 1,70 € ; les périodiques sont disponibles en kiosque un mois au minimum après leur parution en métropole... En règle générale, le prix du livre est de 10 % supérieur à La Réunion par rapport à la métropole ; quant aux périodiques certains voient leur prix augmenté de 30 à 40 %. Les lecteurs ont donc des demandes fortes en matière de prêts et ils n'hésitent pas à emprunter autant de documents qu'il leur est permis. Cela donne parfois l'impression que certains secteurs des bibliothèques ont été pillés : il n'y a plus rien en rayon, sauf des documents vieillissants... Preuve de la difficulté des bibliothèques à suivre leur lectorat.

---

<sup>16</sup> Annexe 7 : répartition des lecteurs à la médiathèque du Port et son annexe depuis janvier 2004.

#### 6.2.4 Emplois :

La situation de l'emploi dans les services publics de La Réunion, notamment dans les bibliothèques, est une donnée primordiale à prendre en compte. Le tableau présentant les emplois dans les bibliothèques du réseau de lecture publique de l'île appelle quelques commentaires<sup>17</sup>.

Le taux d'encadrement est très faible (10,3 %) ; le personnel de catégorie A étant presque absent, il revient souvent aux AQC de diriger les bibliothèques y compris les grosses structures (exemple de Saint-André). Parfois ces agents ont sous leur responsabilité des bibliothécaires ! Leur légitimité au sein des équipes est donc mince n'étant appuyée que par la volonté politique de la tutelle.

Les emplois administratifs occupent 21,4 % des effectifs, il s'agit souvent, en dehors du secrétariat, de personnel communal prêté à la bibliothèque pour un temps plus ou moins long allant de quelques mois à toute une carrière. Ces personnels ont un besoin de formation pour exercer les tâches auxquelles ils sont assignés durant cette période.

La masse considérable d'emplois aidés constitue une des données fondamentales de l'emploi dans les DOM-TOM. Parmi ces personnels, une grande partie des agents n'a aucune notion des activités à exécuter dans une bibliothèque ; leur formation est donc capitale ; pour l'autre partie, il s'agit de personnes diplômées qui, en quelque sorte, se trouvent exploitées par un système où les collectivités ne créent pas de postes préférant les emplois aidés par l'Etat. Même si cet état des lieux est sensé se modifier avec le temps de fait de la suppression future des aides de l'Etat (prévue et reportée d'année en année), la situation actuelle laisse perplexe.

Les équipes des bibliothèques sont de fait composées de personnes aux statuts et aux conditions de travail diamétralement opposées : les titulaires perçoivent un indice de vie chère, à savoir un bonus de salaire de 35 % alors que les non titulaires, à travail égal, ne bénéficient en rien de ce privilège. Gérer les équipes

---

<sup>17</sup> Annexe 8 : les emplois dans les bibliothèques de lecture publique de La Réunion.

dans ces conditions est parfois très difficile, une partie des contrats pouvant être interrompus sans aucune justification.

Les agents titulaires travaillent principalement dans les médiathèques ; les petites bibliothèques, à plus forte raison les structures associatives, comportent un taux élevé d'emplois aidés.

### **Enjeu :**

En se plaçant en spectateur, on constate que le réseau de lecture publique de La Réunion se caractérise par les disparités et une dissymétrie. D'un côté, se trouvent des structures modernes, relativement bien pourvues en budget et personnel, et qui arrivent à faire face aux demandes de leur public. De l'autre, des bibliothèques de petites ou grandes communes peinent à maintenir la tête au-dessus de la ligne de flottaison : elles assurent le travail quotidien sans pouvoir réellement réfléchir sur leurs besoins et leurs actions et sans anticiper sur le futur de leur organisation. Ces situations si diverses renforcent le caractère jaloux de certains acteurs communaux qui, sur leur commune, ont permis la construction d'une bibliothèque importante et moderne : ils ne veulent d'aucune intervention ou aide extérieure.

Le constat des bibliothèques de l'île est clair : il manque cruellement d'emplois qualifiés, d'agents formés et informés aux cours de leur carrière. Ce déficit de professionnels produit des conséquences importantes en matière de collections : le déséquilibre entre les fonds adultes et jeunesse, l'éparpillement des crédits d'acquisition dans des directions multiples, le manque de temps et de compétences pour assurer le désherbage et le renouvellement des collections. Ce constat est particulièrement significatif dans les plus petites bibliothèques dont la plupart font partie du réseau public de la BDP.

# **L'insertion de la BDP dans son environnement : des priorités à définir, des missions à clarifier.**

Une fois dressé le portrait de l'environnement de la bibliothèque, il s'agit en regard de se préoccuper de la position qu'occupe l'établissement. Un état des lieux de la bibliothèque est requis avant d'avancer plus loin. La bibliothèque, dans son fonctionnement présent, est-elle en adéquation avec son territoire ? Si ce n'est pas le cas, quelles modifications apporter à son organisation ?

## **1. Etat des lieux :**

Les données qui suivent ne concernent que les questions qui touchent directement le sujet d'étude, à savoir les missions, les publics et en partie les collections qui seront traitées plus spécifiquement en troisième partie ; pour des données plus complètes, se reporter au rapport de stage concernant la BDP de La Réunion.

Les moyennes nationales ont été prises telles quelles ou calculées à partir des chiffres officiels donnés par la Direction du Livre et de la Lecture<sup>18</sup>.

### **1.1. Les missions :**

Actuellement, les missions de la BDP de La Réunion sont :

- L'acquisition et le prêt de documents imprimés ;
- L'animation des bibliothèques partenaires par le prêt d'expositions, par des manifestations organisées par les agents de la bibliothèque ou par des personnes extérieures (conteurs, troupes théâtrales...) ;
- La formation des partenaires réalisée par les agents de la bibliothèque ou des personnes extérieures (professionnels de l'île, cabinet de consultants) ;

---

<sup>18</sup> Chiffres tirés du *Guide des BDP 2002, données 2000*, ADBDP, paru en 2002 ; et de *Bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt, données 2000*, DLL, paru en 2002.

- Des conseils techniques ponctuels tels que l'aide au désherbage d'une bibliothèque partenaire... ;
- La participation à la coordination du réseau de lecture publique par l'organisation de réunions entre bibliothécaires et la rédaction d'un rapport annuel de l'activité des bibliothèques de l'île.

L'activité semble répondre aux demandes des bibliothèques partenaires : des collections, des animations, de la formation, de l'information. Cependant, dans les faits, ce n'est pas complètement vrai.

Le sujet des collections est traité au chapitre trois de ce mémoire.

Le volet de l'animation des bibliothèques du réseau est pris à cœur par les agents de la BDP : en effet, ils proposent à leurs partenaires un spectacle, monté en interne et joué par les agents eux-mêmes, où des marionnettes racontent un conte. La BDP fait en plus appel à des conteurs professionnels ou à des troupes théâtrales. Ces animations sont pour la plupart groupées en fin d'année pour les fêtes de Noël et leur nombre est variable en fonction des crédits encore disponibles : les partenaires sont donc prévenus relativement tard de la possibilité qui leur est offerte de recevoir une animation dans leur bibliothèque. La demande d'animation est forte de la part des partenaires qui ne bénéficient pas suffisamment de personnels et de compétences pour organiser ces manifestations ; cependant, les partenaires sont parfois pris de court par ces demandes tardives. En outre, les choix relèvent des seuls agents de la BDP qui sélectionnent quelle animation pourrait avoir lieu dans telle ou telle bibliothèque.

Les formations proposées par la BDP répondent aux besoins essentiels de certains dépositaires : qu'est-ce qu'une petite bibliothèque, comment la gérer, comment utiliser l'indexation de Dewey... ? Cependant, elles ne sont pas toujours annoncées très en avance et il peut arriver que les conventions de stage des postulants arrivent après le début de la session, interdisant de fait, leur participation. La thématique des formations est choisie par la directrice de la BDP et les assistantes de

conservation sur des impressions de ce qui pourrait être utile aux dépositaires : ceux-ci ne sont pas directement interrogés sur leurs besoins effectifs.

L'aide technique d'ordre professionnelle que la BDP peut donner à ses dépositaires est à l'heure actuelle très réduite : le personnel n'est pas suffisamment formé lui-même pour pouvoir donner des conseils fiables en matière d'informatisation d'une bibliothèque ou de l'aménagement d'un point lecture.

Les réunions organisées par la BDP et la production du rapport d'activité des bibliothèques de l'île constituent une excellente base en vue de la mise en place d'un véritable réseau de bibliothèques dont le lien pourrait se faire au niveau du département grâce à la BDP. Afin de produire la synthèse sur les bibliothèques de lecture publique, les rapports d'activité des différents établissements sont collectés. Sont pris en compte, les collections, les dépenses d'acquisition, les lecteurs et les prêts de documents, la surface des équipements, la répartition des emplois et l'avancement des projets d'informatisation. Les moyennes nationales sont données en regard des résultats réunionnais. Au départ les réticences ont été nombreuses, les responsables craignant des comparaisons entre les établissements ; finalement chacun voit l'avantage de ce tableau : c'est une force que de montrer les points forts et les défaillances des bibliothèques de l'île. Cela permet de présenter aux élus qui souvent ne s'en rendent pas compte, le fonctionnement et les besoins d'un établissement de lecture publique, en montrant ce qui sépare La Réunion de la métropole.

## **1.2. Les dépositaires :**

Les dépôts de la BDP se répartissent entre le réseau public qui occupe 39 % de l'activité et le réseau spécifique qui occupe les 61 % restants. Le nombre de documents déposés n'est pas limité. Le dépôt a lieu une fois ou deux fois par an selon les établissements ; il arrive cependant que des dépôts complémentaires soient réalisés en cours d'année suivant les besoins des dépositaires (animation particulière, demande spécifique urgente de la part de lecteurs...). On compte en tout pour le réseau public, 18 points de desserte avec 1460 documents déposés en moyenne ; concernant le réseau spécifique,

on compte 81 dépôts scolaires avec 392 documents déposés en moyenne ; les autres dépôts représentent 45 points de desserte avec 202 documents déposés en moyenne.

En moyenne nationale, le réseau public représente 66.7 % des dépôts des BDP.

La BDP de La Réunion n'assure ni le prêt direct par bibliobus, ni le prêt dans ses locaux.

Regardons de plus près ces chiffres.

### **Le réseau public :**

La BDP de La Réunion dessert à 39 % de son activité des bibliothèques municipales et / ou leurs annexes : 18 points de desserte (plusieurs points de desserte par commune) dont 5 dans des communes de plus de 10 000 habitants. Par exemple, à Saint-Paul, la BDP assure des dépôts dans les quatre annexes mais pas à la BM centrale, il en va de même à Saint-Joseph.

Pour comparaison, précisons que selon les chiffres nationaux, les BDP desservent BM et bibliothèques relais à hauteur de 48.1 % en moyenne, ce chiffre étant en augmentation avec les années.

Si l'on regarde de près les chiffres des dépôts de l'année 2003<sup>19</sup>, plusieurs remarques peuvent être faites.

La BDP travaille principalement avec les bibliothèques des communes de moins de 10000 habitants ; cependant, toutes les bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants ne sont pas desservies.

En revanche, des communes dépassant largement les 10 000 habitants reçoivent des dépôts (Saint-Paul, Le Tampon, Saint-Joseph...). Dans ce cas précis, la BDP intervient là où les besoins se font sentir, à savoir dans les communes où les municipalités ne dotent pas suffisamment leurs bibliothèques. Les collections de la BDP sont de fait souvent considérées comme une béquille pour un boiteux.

La BDP n'intervient pas dans les bibliothèques centrales ou annexes des communes possédant une médiathèque.

---

<sup>19</sup> Annexe 10 : rapport entre les collections des BM et les dépôts de la BDP.

En règle générale, l'apport des dépôts de la BDP en plus des collections propres des BM est relativement faible, de l'ordre de 8,90 % ; si l'on ne prend en compte que les dépôts dans les communes de moins de 10 000 habitants, la participation de la BDP représente un peu plus de 7 % de l'offre documentaire.

De grandes disparités existent sous ces chiffres. Saint-Philippe reçoit un dépôt de 83 livres soit 0,59 % de documents en plus de ses collections : il s'agissait de beaux livres de sciences et techniques. Il n'en reste pas moins que ce prêt est presque anecdotique... Alors que Trois-Bassins dont la bibliothèque possède une collection de 2000 documents, emprunte 799 livres soit 39,95 % de documents en plus par rapport à ses collections. Ce dépôt s'explique par le mauvais état des collections de cette commune : sans la BDP, il n'y aurait pas grand chose sur les étagères.

Il est manifeste que les dépôts réalisés dans les BM du réseau de lecture publique sont insuffisants : les agents de la BDP ne travaillent quasiment pas avec leurs collègues bibliothécaires.

### **Le réseau spécifique :**

La BDP de La Réunion desservait en 2003 à 47 % de son activité les établissements scolaires et à 14 % les associations, prisons... En détail, la répartition se fait comme suit : 60.3 % d'écoles, 3.9 % de collèges, 1.6 % prisons, 7.1 % de crèches et PMI, 11.9 % de centres sociaux, 14.3 % de centres de loisirs et vacances et 0.9 % d'autres structures.

Pour comparaison, en moyenne nationale, le réseau spécifique des BDP se compose de 76.9 % d'écoles, 6.4 % de collèges, 5 % de publics captifs (maisons de retraite, prisons...), 11 % d'autres publics. Ce réseau représente une part de 33.3 % des dessertes. La part du dépôt dans les écoles a tendance à diminuer en nombre de desserte et en volume de documents déposés.

Il faut préciser qu'en métropole, les BDP se désengagent de plus en plus de la desserte scolaire ; d'ailleurs les BDP les plus récentes n'ont jamais desservi les écoles...

La composition des dessertes de la BDP de La Réunion concernant le réseau spécifique comprend en pourcentage moins d'écoles et de collèges que la moyenne nationale ; en

revanche, les dessertes des associations et des structures de petite enfance sont plus importantes à La Réunion.

Si l'on rapporte la desserte spécifique à l'ensemble de l'activité de la BDP, celle-ci représente une grosse part des dépôts, à savoir 61 %. Il s'agit donc d'une situation très particulière.

Le fait que la desserte scolaire occupe une part considérable de l'activité de la BDP a plusieurs causes : la BCP à son origine était placée sous la tutelle de l'Education Nationale et donc était tournée vers des missions pédagogiques de soutien aux établissements scolaires. Lors du transfert au département en 1986, la BDP a conservé sa logique de fonctionnement. D'un côté, la BDP a considéré les établissements scolaires comme son cheval de bataille, de l'autre le rectorat et les communes ont laissé faire. Ce qui se traduit par le fait que de nombreuses communes n'aident pas leurs écoles à constituer des Bibliothèques Centres de Documentation (BCD) ou des Centres de Documentation et d'Information (CDI) ; les écoles font donc appel à la BDP.

La démographie actuelle de l'île oblige les communes à construire de plus en plus d'écoles et le département, à créer des collèges... Les collectivités ne peuvent pas tout financer : les bâtiments sont la priorité, les centres de documentation, non . Cependant des financements affluent pour équiper les écoles d'espaces Internet ; preuve que le livre ne semble pas un support indispensable aux autorités publiques dans leur volonté de lutter contre l'illettrisme...

La BDP remplit de fait des missions qui ne sont pas véritablement les siennes, mais elle se trouve enfermée dans un cercle vicieux. Déposer des livres en milieu scolaire peut par certains côtés revenir à agir à l'encontre du développement d'une véritable lecture publique : le livre dans ce cadre remplit en effet une fonction purement pédagogique ; où se situe la liberté de l'enfant, où se situe la part de rêve que peut véhiculer le livre ? Les instituteurs n'empruntent que des documents ayant trait aux programmes officiels. Les bibliothécaires de la BDP se demandent parfois si c'est bien leur rôle de fournir ces établissements ?

Il est certain que c'est leur rôle dans les cas très particuliers où les BCD sont ouvertes sur le quartier et accessibles aux parents et lecteurs adultes. Alors, les collections déposées reflètent des choix autres que pédagogiques. La formule ne donne cependant

pas complète satisfaction (c'est peu dire...) ; les adultes ont du mal à franchir la porte d'une école pour aller emprunter un livre et il est d'ailleurs difficile de trouver du personnel pour laisser la BCD ouverte après la classe. Le seul endroit où l'opération fonctionne est le cirque de Mafate, comme me l'ont expliqué les instituteurs du cirque lors d'une réunion. Il est si isolé du reste de l'île que des lecteurs assidus vivant là, jeunes et adultes, oublient le fait qu'ils retournent à l'école pour emprunter des livres. Qui d'autres que la BDP pourrait rendre ce service à cette population : apporter des livres par hélicoptère pour qu'une population véritablement « empêchée » puisse en profiter ?

En ce qui concerne les autres écoles, le point problématique réside dans le fait que, certains établissements scolaires étant approvisionnés par la BDP, ils refusent l'aide documentaire ou pédagogique que veut leur proposer la BM de leur commune. Ce genre de situation crée des conflits de compétences entre les BM et la BDP.

Les dépôts associatifs<sup>20</sup> se sont développés de plus en plus au cours des dernières années : le tissu associatif réunionnais est en effet très riche aussi bien d'associations culturelles représentant les différentes communautés composant la population (chinoise, indienne...), qu'en associations intervenant dans le social. Parmi ces dernières, la BDP a entamé une coopération avec le CERDASES, association qui se propose d'aider des personnes touchant le RMI : travaux d'aide à l'alphabétisation, aide à la réinsertion professionnelle. L'association mène en outre dans les quartiers, un travail très important auprès de la population, des plus jeunes en particulier, de sensibilisation au livre. Il arrive que ces populations soient impressionnées de prime abord par le livre qui leur semble réservé aux seules élites. Il s'agit donc de leur montrer que le livre n'est pas qu'un manuel, un simple support écrit utilisé à l'école, mais qu'on peut en apprendre beaucoup et même se divertir grâce à lui. Un autre objectif de cette association est de faire venir ces personnes dans les bibliothèques : ces temples de la culture impressionnent, il faut les désacraliser. Une autre association, l'ARAST, œuvre sur un créneau assez similaire. Ces deux associations, localisées à Saint-Denis, sont

---

<sup>20</sup> Annexe 11 : liste des dépôts du réseau spécifique de la BDP, hors établissements scolaires.

sur le point d'ouvrir d'autres points lecture dans d'autres communes de l'île ; la BDP va les aider dans ces démarches.

Vu le nombre d'associations existantes, la BDP ne travaille qu'avec un groupe restreint et ne cherche pas réellement à étendre son aide à ces organismes selon une démarche dynamique : le CERDASES et l'ARAST sont venus d'eux-mêmes à la BDP dont ils avaient entendu parler.

Les autres dépôts<sup>21</sup> concernent des associations ou sont liés à des organismes publics (PMI, CCAS...) souvent tournées vers l'enfance ou la petite enfance : activités du mercredi après-midi ou des vacances, aide au soutien scolaire, découverte du support livre, lecture plaisir... En outre, reçoivent des documents de la BDP quelques auberges de jeunesse, deux prisons, une maison de retraite...

### **1.3. Les publics touchés :**

La composition des dépôts réalisés depuis début 2004 par la centrale de la BDP à Saint-Denis<sup>22</sup> révèle que les documents déposés dans les établissements scolaires se répartissent entre 7,7 % de documents adultes (souvent demandés par les instituteurs pour leur usage personnel) et 92,3 % de documents jeunesse. Les bibliothèques municipales empruntent 26,05 % de documents adultes et 73,95 % de documents jeunesse. Quant aux autres dépôts (associations, PMI, prisons...) ils empruntent 17,15 % de documents adultes et 82,85 % de documents jeunesse.

Au total, les dépôts de la BDP sont constitués de 16,12 % de documents adultes et de 83,88 % de documents jeunesse. La proportion des documents jeunesse est écrasante. L'activité de l'annexe de la BDP n'a pas été prise en compte dans ces calculs, si cela avait été le cas, la proportion de documents jeunesse devrait sans doute être plus élevé : l'annexe desservant beaucoup plus d'écoles que la centrale.

Il semble logique que les dépôts dans les établissements scolaires soient massivement composés de documents jeunesse ; de même pour la composition des dépôts de type associations, PMI... comme je l'ai exposé plus haut. En revanche, il

---

<sup>21</sup> Cf. annexe 11.

<sup>22</sup> Annexe 12 : répartition des dépôts de la BDP Nord en octobre 2004.

convient de s'interroger sur les dépôts dans les BM qui empruntent plus de 70 % de documents jeunesse.

Pour trouver une explication à ce chiffre, il peut être utile de se pencher sur les statistiques données par les membres du réseau public de la BDP. En 2003, les inscrits étaient au nombre de 14 331 répartis entre 6 270 enfants (0 - 14 ans) et 8061 adultes soit en pourcentage : 43,75 % de jeunes et 56,25 % d'adultes. Les adultes sont donc nettement plus nombreux à être inscrits dans les bibliothèques que les enfants. Au niveau des prêts, on comptait, toujours en 2003, 147 677 prêts enfants et 115 007 prêts adultes, soit en pourcentage : 56,22 % de prêts enfants et 43,78 % de prêts adultes. La tendance par rapport aux inscrits est inverse : les prêts des jeunes sont supérieurs de 13 % aux prêts des adultes. Les collections des bibliothèques du réseau public de la BDP sont composées de documents jeunesse à hauteur de 46 % (la moyenne nationale est de 34,5 %), donc près de la moitié.

Au regard de ces résultats, qu'est-ce qui peut expliquer que les BM empruntent autant de livres jeunesse alors que leur collections en sont largement dotées ? Le lecteur se souvient des remarques précédemment faites dans la synthèse concernant la lecture publique à La Réunion : les esprits des bibliothécaires sont focalisés sur les enfants, ils en oublient souvent les adultes qui représentent la plus grande part des inscrits et une part importante des emprunts. Il faut briser cette priorité qui revient toujours à la jeunesse aussi bien au niveau des collections que des animations (il s'agit d'un autre débat qui nous concerne malgré tout) en ouvrant les yeux des dépositaires.

#### **1.4. Le choix des collections :**

Le choix des documents à acquérir est fait dans les revues professionnelles habituelles (Livres Hebdo, Lire pour comprendre...), ainsi que dans les pages culturelles des mensuels (Le Nouvel Observateur, L'Express...). Les documents choisis le sont en fonction de la culture générale des acquéreurs et de ce qu'ils pensent être les attentes des dépositaires, sans que ces attentes soient exprimées clairement. Les choix se font aussi dans le souci de conserver une cohérence au sein des collections. Ces deux critères : attentes des publics et cohérence du fonds sont utilisés par l'un ou l'autre des acquéreurs sans pour autant qu'ils les

emploient simultanément. Les collections oscillent entre des documents classiques que l'on trouverait dans n'importe quelle bibliothèque, et des documents en rapport avec le public réunionnais donc plutôt tournés vers la littérature sentimentale... Il n'existe de fait pas de réelle cohérence des acquisitions : les spécificités des publics ne sont que peu prises en compte, sans doute par méconnaissance des besoins de ces publics.

## **2. Etablir des priorités, clarifier les missions :**

A présent, les recherches en vue de la description précise de l'environnement de la bibliothèque doivent être mises en relation avec l'état des lieux de la BDP. Les impressions qui se dégagent de cette rencontre doivent être soumises à une troisième voie d'informations : le point de vue des acteurs de la lecture publique.

### **2.1. La rencontre des acteurs de la lecture publique :**

Les personnes rencontrées appartiennent dans le cas qui nous intéresse à trois groupes<sup>23</sup>.

La première étape est de rencontrer les décideurs des services culturels : aussi bien les membres de la direction de la culture de la tutelle de la bibliothèque que les membres des services culturels de l'Etat et autres collectivités intervenant dans le domaine de la lecture publique. A La Réunion, ces rencontres ont concerné du côté de la tutelle, à savoir le Conseil Général, la directrice de la Direction de la Promotion Culturelle et Sportive (DPCS) et la responsable du livre et de la lecture (DPCS) ; du côté des autres collectivités, la conseillère livre et lecture de la DRAC ; rencontrer les membres de la commission culture de la Région n'a pas été utile, cette collectivité n'intervenant pas directement dans la lecture publique.

Le but premier consiste à fixer les orientations avouées ou désirées, voire sous-jacentes des collectivités : il convient en effet, pour la bibliothèque d'agir en fonction de ces impératifs. A savoir, appliquer la politique départementale et ne

---

<sup>23</sup> Annexe 13 : liste des personnes rencontrées et des bibliothèques visitées.

pas se mettre en porte-à-faux par rapport à la ligne de conduite de l'Etat et des autres collectivités. Le deuxième objectif est de faire connaître la position de la bibliothèque en matière de lecture publique et de réfléchir à son organisation et à sa place au sein du réseau. Cette démarche se révèle particulièrement nécessaire dans un contexte comme celui de La Réunion où des oppositions fortes existent entre les services départementaux de la culture et leurs homologues de l'Etat et de la Région ; la bibliothèque, même si elle est un service d'une collectivité rivale doit éviter autant que faire se peut, d'entrer dans ces conflits. Le troisième objectif consiste à recueillir des informations, des conseils de la part de responsables au fait des demandes des élus ou des dossiers qu'ils instruisent.

Demander l'avis des directeurs des principales bibliothèques avoisinantes constitue une autre étape. La BDP de La Réunion, comme précisé plus haut, est amenée à intervenir dans toutes les communes de l'île : que ce soit dans des bibliothèques publiques ou auprès d'associations. Il convient donc de savoir, si les directeurs des médiathèques des principales communes, qui très souvent ont mis en place des plans de lecture au niveau communal, acceptent de travailler de concert avec la BDP et sur quel créneau. L'impérialisme supposé de la structure départementale qu'est la BDP doit être ôté des esprits au profit du partenariat. Rencontrer les responsables des médiathèques, c'est aussi dessiner la carte documentaire de l'île, se renseigner sur les services offerts, la composition des collections, les demandes et les emprunts effectifs des publics.

En parallèle, il convient de demander aux partenaires actuels de la bibliothèque leur propre avis concernant les services rendus par la BDP, la satisfaction par rapport aux documents proposés, l'information que la BDP donne sur ses activités. Il faut également se renseigner sur la composition des collections des bibliothèques partenaires et les attentes de ces dernières en matière documentaire, d'animations et de services. Porter une attention particulière aux demandes des partenaires publics ou associatifs, nouer des liens de proximité et instaurer des échanges avec eux ne peut se révéler que positif, surtout dans la situation actuelle de la BDP qui est en quête de légitimité.

## **2.2. Etablir des priorités :**

Tous les éléments sont présents pour déterminer les orientations générales que doit prendre la bibliothèque pour répondre au mieux à son environnement.

### 2.2.1 Les missions :

Les missions de la BDP doivent être clairement exposées et devenir des objectifs à atteindre.

- La constitution de collections est toujours le premier rôle de la bibliothèque. Leur composition doit être analysée.
- Les conseils techniques concernant l'aménagement de lieux de lecture et leur gestion doivent être développés : une attente forte existe de la part des partenaires associatifs qui montent des points lecture dans des quartiers. Points lecture qui tendent parfois à remplacer une BM annexe comme je l'ai évoqué en première partie. Chaque bibliothécaire devrait être en mesure de fournir des renseignements d'ordre professionnel et technique.
- L'animation des bibliothèques partenaires constitue une autre priorité qu'il s'agit de renforcer. Un catalogue des expositions proposées a déjà été réalisé par la BDP ; il convient de faire la même chose pour les animations ; ce catalogue doit être diffusé auprès des partenaires. Il pourrait contenir la liste des animations proposées : thématiques, intervenants, publics concernés, impératifs éventuels concernant les locaux ou le matériel nécessaire. En fonction du budget alloué aux animations, la BDP définirait dès le début d'année, le nombre de manifestations qu'elle est en mesure de proposer, en répartissant équitablement ce chiffre entre les diverses catégories de bibliothèques partenaires (BM, écoles, associations). Les établissements intéressés feraient acte de candidature en motivant leur demande. La BDP choisirait les établissements retenus et le ferait savoir à tous, en précisant les critères qui l'ont fait opter pour ces lieux ; les partenaires non retenus pourraient être considérés comme prioritaires l'année suivante. Les dates des manifestations seraient arrêtées, ce qui permettrait aux partenaires d'organiser des activités d'animation et de

diffuser cette information auprès de leurs publics. Il existerait donc une transparence de l'activité de la BDP au niveau des animations.

- Une réflexion similaire peut être faite au sujet des formations. Il existe un profond besoin à La Réunion : la BDP doit se mettre en rapport avec l'ABF et le CNFPT, afin de connaître les formations proposées et les catégories de personnel auxquelles elles s'adressent. Les partenaires doivent être consultés pour connaître leurs besoins réels. Si le Département veut se positionner sur ce créneau, il doit offrir des formations aux personnels exclus des formations traditionnelles, en l'occurrence les responsables associatifs, les CEJ, les responsables de BCD. Ces formations doivent être prévues et planifiées. Le planning serait envoyé en début d'année aux partenaires qui s'inscrivent aux formations de leur choix. Comme toutes les demandes ne pourraient pas être satisfaites, il conviendrait, une fois de plus, de préciser le nombre maximum de personnes attendues par session en aménageant un quota de places par type de partenaires ; ensuite, il faudrait informer les partenaires des choix effectués en précisant que les personnes non retenues seraient prioritaires pour des formations du même type, l'année suivante.
- L'information du réseau paraît être un élément important : il manque du lien entre la BDP et ses partenaires ; la création d'un bulletin de liaison (à l'étude d'ailleurs) pourrait résoudre ce problème. Il serait intéressant de mêler à ce bulletin, des publications officielles, du type bibliographies sélectives autour d'un sujet : cela mettrait en valeur les fonds existants de la BDP et pourrait donner des idées d'acquisitions aux bibliothèques partenaires si elles le souhaitent. La BDP montrerait alors sa compétence professionnelle.
- La coordination du réseau de lecture publique par la tenue de réunions et la production du rapport de synthèse concernant les bibliothèques de lecture publique de l'île constitue certes un travail lourd à réaliser, mais il se révèle très important pour la visibilité des points faibles et forts du réseau de lecture ; en outre, il légitime le Département et la BDP dans son rôle de coordination et d'aide à l'amélioration de la situation.

- Le Plan départemental de développement de la lecture, voté par le Conseil Général, viendra appuyer les missions précédentes et leur donner une application sur le terrain.

#### 2.2.2 Les dépositaires :

Les acquéreurs de la BDP doivent avoir une connaissance approfondie de leurs dépositaires. Il serait opportun de dresser une fiche signalétique pour chaque dépôt. Cette fiche comporterait des informations comme l'adresse, le statut (associatif, BM...), le nom et le statut des responsables, la surface du local, la composition des collections (nombre de documents, répartition adulte / jeunesse), la composition des inscrits (sexe, âge...), les documents empruntés l'année précédente ; ainsi que toutes les informations que l'acquéreur responsable du secteur juge importantes<sup>24</sup>.

#### **Le réseau public :**

Un effort particulier doit être fait en direction des bibliothèques municipales qui ne sont pas suffisamment desservies et aidées à l'heure actuelle. Il convient de se rapprocher d'elles, de mettre en place de nouveaux partenariats sur la base de nouvelles conventions. Le réseau public de la BDP doit tendre à devenir son partenaire privilégié. Le développement des contacts sera facilité par la mise en application des nouvelles missions de la BDP et du Plan de lecture, par la fourniture de documents plus en adéquation avec les attentes et les besoins des publics. La BDP n'exclut pas d'étendre ses actions de prêts de documents et d'animations à toute bibliothèque qui en ferait la demande, y compris les médiathèques municipales.

S'il est concevable qu'il revienne à la direction de nouer les premiers liens avec les autres bibliothèques, il est naturel que chaque bibliothécaire assure la pérennisation de ce lien par la prise de contact régulière avec les partenaires.

---

<sup>24</sup> Annexe 14 : exemple d'une fiche descriptive d'un dépôt.

## **Le réseau spécifique :**

Le travail avec les associations œuvrant dans les domaines sociaux doit devenir un des chevaux de bataille de la BDP : la situation économique et démographique de La Réunion implique une attention particulière ; or, le Département possède parmi ses compétences, un important volet social. Par conséquent, la BDP peut s'appuyer sur les services sociaux du Département pour connaître les associations utilisant le livre dans leur action, et elle doit alors leur proposer son aide afin de soutenir leur action de terrain. Il en va de même avec les associations culturelles qui ont besoin de documents spécifiques que la BDP peut leur fournir.

Les publics des maisons de retraite, des hôpitaux et des prisons ainsi que les autres publics empêchés font partie des publics privilégiés de la BDP ; mais, une fois encore, la desserte de ces lieux doit se faire en bonne intelligence avec les BM des communes des établissements.

La fourniture de documents aux BCD des écoles et aux CDI des collèges ne constitue pas à proprement parler une mission de lecture publique. Cependant, il est de la volonté du Conseil Général de La Réunion de continuer son action envers les publics scolaires : la BDP doit donc suivre les directives de sa tutelle. Par conséquent, la BDP se donne pour mission d'aider au développement des CDI des collèges, établissements sous la responsabilité directe du Département. Quant aux BCD, il convient de se mettre en rapport avec les BM des communes dont ces établissements dépendent et, en fonction des plans de lecture communaux et des souhaits des responsables des BM, la BDP sera amenée à ne pas déposer de documents ou à en déposer seule ou en collaboration avec la BM.

### 2.2.3 Les publics touchés :

Le public jeune nécessite une attention particulière du fait de sa proportion au sein de la population réunionnaise et de sa forte représentation dans les lecteurs inscrits des bibliothèques ; il doit être desservi dans toute sa diversité : aussi bien les tout-petits que les adolescents.

Il n'en demeure pas moins que le public adulte est trop souvent négligé, la BDP devrait inciter ses partenaires à capter ce public et ce par le biais d'animations

appropriées, mais aussi par des collections attractives et adaptées ; il va sans dire que la BDP en premier lieu se doit de proposer des animations et des collections destinées aux publics adultes.

Il convient de prendre en compte les particularités des publics réunionnais : difficultés scolaires, difficultés sociales, illettrisme, manque de culture générale... Les professionnels de la BDP doivent être en mesure de connaître les besoins de ces publics et d'adapter leur action à ces spécificités. Il est impératif que les agents de la BDP rencontrent plus souvent leurs partenaires. La connaissance de l'environnement des bibliothèques ou points lecture associés à la BDP se révèle nécessaire. Les agents, habitués à travailler sans public, dans les locaux de la BDP doivent aller sur le terrain pour se rendre réellement compte de la tâche à accomplir.

#### 2.2.4 Les collections :

Les collections sont à développer en fonction des points exprimés plus haut ; des propositions d'orientations de la politique documentaire sont données dans la troisième partie de cette étude.

#### 2.2.5 Conclusion :

L'adaptation de la BDP à son environnement nécessite :

- Une attention accrue envers la desserte des bibliothèques municipales et des associations ;
- Des partenariats réels en particulier avec les bibliothèques municipales. En fait, il est nécessaire que la BDP crée du lien avec ses partenaires, sur la base de conventions et de relations de travail harmonieuses ;
- Une planification des activités d'animation et de formation ;
- Une prise en compte de la spécificité sociale des publics à desservir ;
- Une prise en compte de la spécificité du public adulte ;
- Une prise en compte de la spécificité du public scolaire ;

- La mise en œuvre de ces prises de conscience sur le plan documentaire (les propositions pour un plan de développement des collections en troisième partie peuvent aider à cela) ;
- L'affirmation du rôle de coordination du réseau de lecture publique ;
- Une responsabilisation des agents comme acteurs sur le terrain ; et donc un professionnalisme accru pour leur permettre de diversifier leurs activités et leurs compétences, ce qui sous-entend la nécessité de mettre en place un plan de formation réservé au personnel de la BDP.

### **3. Formaliser les orientations : la charte des collections.**

#### **3.1. Objectifs :**

Le travail réalisé par une bibliothèque reste opaque aux yeux de beaucoup de personnes : élus, dépositaires, lecteurs... Disposer d'un document expliquant ce qu'est la bibliothèque se révèle indispensable : quelles sont ses missions, comment gère-t-elle ses collections, quelles sont ces collections, comment se situe-t-elle par rapport aux diverses bibliothèques de l'île, quels sont ses partenaires privilégiés... ? Toutes ces questions que peuvent se poser à un moment ou un autre ceux avec qui la bibliothèque est amenée à travailler.

Dans le cas précis qui nous concerne, la BDP de La Réunion, le but de la charte des collections est de présenter et de faire connaître, en premier lieu aux élus du Conseil Général, le service du Département qui œuvre sur le terrain de la lecture publique. L'existence même de la BDP ne constitue pas une évidence pour certains élus ou fonctionnaires départementaux, la charte a donc été pensée comme un texte de portée générale qui fixe un certain nombre d'orientations et d'actions.

Le texte est certes rédigé à destination des élus, mais l'objectif est aussi de forcer les agents de la bibliothèque à se pencher sur le rôle de la BDP ; en réfléchissant à leur rôle ils deviennent réellement acteurs du changement. Cette double finalité de la charte se révèle nécessaire, voire salutaire, au sein d'une organisation complexe comme la BDP de La Réunion dont l'image auprès des professionnels des bibliothèques de l'île n'est pas toujours des meilleures. Cette vision négative

rejaillit sur le moral des agents de la structure qui ne se sentent plus utiles. L'absence de reconnaissance officielle de la part du Conseil Général créé également un sentiment d'abandon.

Les professionnels ne peuvent pas se permettre d'attendre indéfiniment un signe de leur tutelle ; ils doivent proposer des actions et présenter leurs orientations en fonction des schémas directeurs de la collectivité.

### **3.2. Méthode :**

La charte des collections est spécifique à un établissement qui possède sa propre histoire, son propre mode de fonctionnement. Pour que la charte soit en adéquation avec tous ces paramètres, il s'agit d'associer au maximum les agents de la bibliothèque en mettant en place un groupe de réflexion.

Il n'existe pas de méthode unique pour mener un groupe de travail ; j'ai choisi d'agir comme suit.

- Qui doit faire partie du groupe ? Tous les agents ou seulement les bibliothécaires ? J'ai opté pour la seconde solution qui paraissait la plus logique étant donné le profil des divers agents et les tâches qu'ils exécutent au sein de la bibliothèque.
- Les agents pressentis sont-ils bien disposés à participer au groupe et à investir du temps dans l'opération ? Il s'agit d'expliquer les buts de cette réflexion et l'intérêt que chacun peut y prendre.
- Comment mener le groupe ? Répartir les tâches de recherches de chartes d'autres établissements, des informations à faire figurer dans le documents ? j'ai choisi une méthode relativement dirigiste, peut-être pas la meilleure, mais en tout cas adaptée à la situation et aux délais courts que m'imposait le stage. A la suite d'une première réunion générale sur les grandes pistes de réflexion que nous serions amenés à aborder, j'ai envoyé par mail une sorte de canevas<sup>25</sup> pour guider la réflexion des bibliothécaires et les amener à réfléchir sur les principes et objectifs de la bibliothèque, les publics à desservir, les collections à constituer. Des échanges informels, des

---

<sup>25</sup> Annexe 9 : Pistes de réflexion concernant la charte des collections.

discussions s'en sont suivis. Ensuite, des entretiens individuels ont permis de véritablement libérer la parole des agents et de toucher au plus près les pensées et attentes de chacun.

- Qui formalise, qui rédige ? Je me suis chargé seul de la rédaction de la charte en travaillant à partir de modèles théoriques tirés des ouvrages de Bertrand CALENGE et d'exemples concrets trouvés sur le site Internet ADBDP et le site Internet POLDOC.
- Présentation : lors d'une réunion de travail du groupe, lecture, réactions à chaud, suggestions de modifications du texte.
- Adoption : envoi de la version corrigée aux agents et dernières discussions.
- Envoi à la Direction de la Promotion Culturelle et Sportive.

### **3.3. Contenu :**

La charte des collections fixe le cadre général d'intervention de la BDP, mais les détails ne sont pas donnés : en effet, ce texte est rédigé à un moment où la bibliothèque tente de trouver une assise dans son environnement. Par certains côtés, la charte arrive trop tôt : les liens commencent à peine à se nouer avec de nouveaux partenaires ; les orientations des acquisitions futures dépendent en partie du plan de développement des collections qui ne se trouve que sur le papier et ébauché théoriquement dans ce mémoire. En outre, il aurait fallu une discussion en profondeur avec les partenaires en vue de les associer à la réflexion : cette charte devrait être aussi la leur ; mais en l'état actuel des choses, cette démarche n'a aucun sens.

De fait, la charte des collections de la BDP de La Réunion, telle qu'elle se présente, peut sembler généraliste et peu précise ; elle est cependant le premier texte formel qui dépeint professionnellement la bibliothèque.

La charte présente en condensé les idées développées dans les paragraphes précédents réparties en quatre grandes parties. Une présentation générale de la BDP au sein de sa collectivité. Les principes légaux et professionnels qui régissent l'activité. Les missions et publics à desservir. Les collections déclinées en considérations générales, secteurs d'acquisition, outils de sélection, langues des

documents, niveau intellectuel des documents, régulation des collections, conservation et responsabilité intellectuelle.

### **3.4. Charte des collections de la BDP de La Réunion :**

Ce texte d'orientation générale a pour but de fixer les cadres de l'action de la BDP de La Réunion : place dans la collectivité, principes et missions générales, environnement, publics desservis, modes de sélection et de gestion des collections.

#### **I. Présentation :**

La BDP créée en 1956 est depuis la décentralisation de 1986 un service du Département de La Réunion ; elle est rattachée à la Direction de la Promotion Culturelle et Sportive. Constituée d'une centrale à Saint-Denis et d'une annexe à Saint-Pierre, elle a pour vocation d'être l'outil d'intervention du Conseil Général en matière de lecture publique sur l'ensemble du territoire relevant de cette collectivité.

#### **II. Principes :**

Bibliothèque de lecture publique, la BDP adhère aux principes définis sur le plan national par les associations professionnelles (Association des Bibliothécaires Français, Association des Directeurs de Bibliothèque Départementale de Prêt) et sur le plan international par la fédération internationale des associations de bibliothécaires (IFLA) et l'UNESCO :

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789) : art. 1 et 11 ;
- Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948) : art. 19, 26 et 27 ;
- Convention européenne des droits de l'homme (4 novembre 1950) : art. 10 et 14 ;
- Constitution du 4 octobre 1958 : art. 1 ;
- Charte des bibliothèques publiée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques (7 novembre 1991) : art. 3, 4 et 7 ;
- Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques (novembre 1994) ;

- Charte de déontologie du bibliothécaire (Congrès de l'Association des Bibliothécaires Français, mars 2003).

Les principes d'acquisitions s'appuient également sur les lois relatives :

- à la liberté de la presse (loi du 29 juillet 1881) ;
- à la lutte contre le racisme (loi n° 72-546 du 1er juillet 1972, et loi n° 90-615 du 13 juillet 1990) ;
- aux publications destinées à la jeunesse (loi n° 49-956 du 16 juillet 1949, modifiée en 1954) ;
- ainsi que sur le décret concernant le contrôle technique des bibliothèques des collectivités territoriales (9 novembre 1988) : art. 6 ;
- à la propriété littéraire et artistique, aux droits d'auteurs (notamment les lois n° 57-298 du 11 mars 1957, n°85-660 du 3 juillet 1985, et n° 2003-517 du 18 juin 2003).

### **III. Missions, environnement et publics à desservir :**

*« La bibliothèque publique est par excellence le centre d'information local où l'utilisateur peut trouver facilement toutes sortes de connaissances et d'informations. Les services qu'elle assure sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale » (Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques, 1974)*

Ses missions sont :

- La constitution et la gestion de collections raisonnées de documents culturels et leur diffusion gratuite auprès des partenaires ;
- Les conseils techniques concernant l'aménagement de lieux de lecture, leur gestion ou leur informatisation ;
- L'animation par le prêt d'exposition, l'organisation de manifestations culturelles (séances de contes, rencontres d'écrivains...)

- La formation des personnels des structures partenaires ;
- l'information du réseau de lecture publique par le biais d'un bulletin d'information, de catalogues d'expositions et de bibliographies sélectives ;
- la participation à la coordination du réseau de lecture publique par la tenue de réunions entre bibliothécaires et la rédaction d'un rapport annuel de l'activité des bibliothèques de La Réunion ;
- La mise en œuvre du Plan départemental de développement de la lecture.

La BDP, compte tenu des spécificités territoriales de La Réunion, géographiques et d'équipements, se doit de desservir toutes les communes de l'île quelle que soit leur taille. En effet, la BDP doit garantir aux citoyens, sans discrimination, un accès égal à la lecture et aux sources documentaires.

L'île de La Réunion doit faire face à une situation sociale particulière : sa population est âgée à 36 % de moins de 20 ans alors que la moyenne nationale est de 24,5 % ; le taux de scolarisation des 16-19 ans est de 72,5 % et de 17,5 % pour les 20-24 ans alors qu'en moyenne nationale, ils atteignent respectivement 84,4 % et 35,2 %. Quant au taux de chômage, il atteint 33,5 % et celui du RMI 20 %. Dans ces conditions, les interventions de la BDP, service du Conseil Général, doivent porter sur des actions d'aide à l'alphabétisation, de lutte contre l'illettrisme, d'aide à la formation initiale et permanente, à la mise à jour des acquis scolaires et à la promotion du livre, de la lecture et de la culture en général. A cet effet, elle travaille de concert avec les services des communes, les bibliothèques municipales ainsi qu'avec les services sociaux du Département afin de connaître avec efficacité le terrain et ses besoins. Les documents qu'elle acquiert sont tournés vers ces actions et doivent répondre aux besoins spécifiques des partenaires.

La BDP met à disposition ses documents et services aux partenaires associatifs ou publics sur la base de conventions signées entre les partenaires et le Conseil Général de La Réunion.

Afin de répondre aux missions du service public, la BDP dessert en priorité les bibliothèques municipales et leurs annexes.

Les associations culturelles et sociales constituent des partenaires privilégiés qu'il s'agit de soutenir dans leur action.

La desserte des lecteurs des maisons de retraite, des hôpitaux et des prisons fait partie des compétences de la BDP en partenariat avec l'action éventuelle des BM.

La BDP, en tant que bibliothèque publique, ne se substitue pas aux bibliothèques scolaires ou à la bibliothèque universitaire qui relèvent de logiques différentes et sont de la responsabilité des communes et de l'Education Nationale. Cependant, la BDP assure un dépôt dans les collèges qui sont du ressort du Département et qui pour certains ne bénéficient pas de collections suffisantes. En outre, elle assure un dépôt de documents et des animations dans les écoles maternelles et primaires en partenariat avec les BM dont elles dépendent si ces dernières n'ont pas la possibilité humaine ou matérielle de les doter en collections et de les recevoir dans leurs locaux.

La BDP ne prête pas de documents aux lecteurs individuels dans ses locaux ou dans son bibliobus.

#### **IV. Collections :**

*« Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois. » (Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991)*

#### **Considérations générales :**

Pour des raisons financières et intellectuelles, l'exhaustivité des collections est exclue. Les collections répondent cependant à un objectif d'encyclopédisme selon un pluralisme des points de vue et des courants d'opinion. La BDP opère une sélection dans la production éditoriale en vue de constituer une collection cohérente et de

renforcer et d'actualiser les fonds existants en fonction de ses objectifs et de ceux des bibliothèques de son réseau, de ses moyens ainsi que des demandes du public.

D'un point de vue intellectuel, les besoins ou préoccupations des publics, notamment la petite enfance, les adolescents, les personnes âgées et les personnes handicapées, les personnes socialement en difficulté et les personnes illettrées sont pris en compte. Les acquisitions privilégient la qualité des maisons d'édition, des auteurs, des sujets abordés, mais également la variété des formes (particulièrement pour les jeunes publics) et des supports.

Une attention particulière est donnée aux documents destinés au lectorat adulte insuffisamment représentés dans les propres collections de la BDP et celles de ses bibliothèques partenaires : fonds généraliste et fonds spécialisés. Les acquisitions sont principalement tournées vers les documentaires qui de par leur contenu pratique et informatif (société, environnement, bricolage, cuisine...) répondent à la curiosité des lecteurs et facilitent l'accès au support livre. Le fonds local qui met en valeur la production littéraire et éditoriale réunionnaise, constitue un outil indispensable à la connaissance de l'île par ses habitants. Les fonds thématiques Afrique, Chine et Inde qui sont constitués en direction des diverses groupes composant la population réunionnaise : ils offrent un reflet de leur culture d'origine.

Les demandes d'achats et suggestions des lecteurs sont prises en compte par la BDP dans la mesure où elles respectent les règles de la présente charte et ses possibilités budgétaires.

Les collections ne comportent pas de documents contraires aux objectifs de la bibliothèque considérée comme service public, c'est ainsi que sont proscrits les documents portant atteinte à la dignité humaine (prosélytisme sectaire, pornographie, violence) ou faisant l'apologie de thèses racistes, négationnistes et créationnistes. Pour tous ses fonds, les interdictions administratives ou condamnations judiciaires s'imposent à la bibliothèque.

D'un point de vue matériel, la BDP privilégie dans ses achats d'imprimés les formats classiques, dans le cas où pour un titre il existe plusieurs formats, la BDP limitera les achats de livres de poche ; ne sont pas acquis non plus les manuels scolaires, les livres à spirales, les livres de très grands formats.

Les collections se déclinent suivant la diversité des supports d'information : imprimés, CD, DVD, CDROM...

### **Les secteurs d'acquisition :**

Les collections sont réparties en 7 secteurs :

- adultes (fictions et documentaires) ;
- jeunesse (fictions et documentaires) ;
- fonds professionnel ;
- fonds formation ;
- fonds thématiques (Afrique, Chine, Inde) ;
- fonds local (océan indien : Réunion, Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, Rodrigues, Seychelles) ;
- musique et vidéo.

### **Les outils de sélection :**

Sont principalement utilisés pour sélectionner les documents :

- Les ouvrages professionnels : bibliographies, discographies, CDROM bibliographiques... ;
- Des revues spécialisées : Livres Hebdo, Lire, Lire pour comprendre, Images en bibliothèques... ;
- La presse généraliste : mensuels, quotidiens, émissions radiophoniques ou télévisées... ;
- Des sites web spécialisés ;
- Des stages de formation ou des salons professionnels ;
- Les suggestions des membres du réseau ou des suggestions de lecteurs.

### **Langues des documents**

Les imprimés acquis sont en priorité de langue française et créole en ce qui concerne une partie du fonds local.

Il n'est pas exclu d'acquérir des imprimés en langues étrangères dans l'optique de renforcer les fonds spécialisés constitués (Afrique, Chine, Inde).

### **Le niveau intellectuel des collections**

La BDP, au regard des spécificités de ses publics actuels et potentiels, garantit en plus de la diversité des supports d'information, la vulgarisation de l'offre documentaire. Ce dernier point est capital : des documents spécifiques sont acquis pour amener les publics défavorisés ou illettrés à fréquenter les bibliothèques.

Par rapport aux niveaux intellectuels de l'offre éditoriale, la BDP agit comme suit :

Les documents de niveau 1 : grand public. Documents accessibles à tout public non averti sans qu'il soit besoin de formation universitaire : roman d'amour, roman policier, documentaires scientifiques et techniques, livres de cuisine...

Il s'agit de la cible d'achat de la BDP.

Les documents de niveau 2 : public averti. Documents nécessitant des connaissances culturelles spécifiques en littérature, cinéma d'auteur...

La BDP se doit, au nom de la diffusion de la culture, de proposer des documents de cette catégorie : films d'art et essais, littérature classique... Proposer ce type de documents aux dépositaires et les inciter à les faire découvrir à leurs lecteurs se révèle être une mission essentielle de la BDP.

Les documents de niveau 3 : public spécialisé. Documents de niveau supérieur à un deuxième cycle universitaire ; travaux de chercheurs, thèses, littérature grise...

La BDP n'acquiert pas de documents de cette catégorie réservée à des établissements universitaires ou spécialisés.

### **Dons, legs :**

Les dons ne sont intégrés aux collections de la BDP que s'il s'agit de documents qu'elle aurait été susceptible d'acheter. Il est mentionné aux éventuels

donateurs ou légataires que la bibliothèque se réserve le droit d'opérer une sélection parmi les documents proposés en fonction de leur état physique et de leur contenu intellectuel.

### **Régulation des collections**

Les collections de la BDP ne peuvent croître indéfiniment et doivent impérativement faire l'objet d'une régulation. Doivent être éliminés les documents :

- en mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ;
- au contenu manifestement obsolète ;
- dont le nombre d'exemplaires est trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération avec Madagascar...) ou détruits.

### **Conservation :**

Il ne fait pas partie des attributions des BDP de conserver des fonds anciens ; cependant, la BDP de La Réunion, créée en 1956, est une des plus anciennes bibliothèques de lecture publique de l'île ; ainsi est-elle amenée à conserver des documents antérieurs aux années 80, période de création de la plupart des bibliothèques de l'île, notamment des romans depuis longtemps épuisés ou des livres d'art non réédités.

### **Responsabilité intellectuelle**

Le conservateur, directeur de la BDP, de par son statut et la mission qui lui est confiée par le Département, est responsable de la constitution, de l'enrichissement et de l'évaluation des collections. Il détermine les règles d'application de la charte des collections et les priorités à mettre en œuvre, formalisées grâce au Plan de développement des collections qui constitue l'application pratique de cette charte.

Le conservateur délègue aux professionnels de la bibliothèque en fonction de leurs compétences et de leur expérience, la responsabilité des opérations

nécessaires à la gestion des collections (sélection, acquisition et régulation) dans un secteur précis parmi les sept qui ont été présentés ci-dessus. La compétence sur un secteur n'est pas limitative : une pluridisciplinarité des agents est attendue ; à cet effet, la répartition des secteurs de collection est modifiée annuellement.

Ces opérations de gestion des collections sont des actes professionnels qui nécessitent de la part des agents des connaissances dans les secteurs abordés, une veille documentaire et une réactualisation de ces connaissances ainsi qu'un suivi de la production éditoriale pour chaque type de documents, dans chaque secteur considéré.

C'est pourquoi, les participations à des stages de formation, journées d'étude, salons et différentes manifestations, les échanges réguliers avec d'autres professionnels sont encouragés.

# **Les services de la BDP à son environnement : l'exemple des collections.**

Parmi les services qu'est amenée à proposer la BDP de La Réunion, conseils techniques, formation..., j'ai choisi de m'intéresser aux collections, cœur de la bibliothèque. Cependant, les collections ne doivent pas être séparées des autres services, elles n'existent pas pour elles-mêmes. Je me propose donc de traiter le développement des collections mis en synergie avec d'autres services de la BDP.

## **1. Pourquoi une politique documentaire ?**

Constituer des collections de documents culturels représente la première mission de la bibliothèque. Les documents acquis le sont avec des deniers publics qu'il s'agit d'employer correctement ; ce qui nécessite une rationalisation des achats et ceci d'autant plus que les besoins des publics sont spécifiques et ont tendance à évoluer, à se diversifier, voire à croître, alors qu'en contrepartie les budgets d'acquisition n'augmentent plus de manière significative.

La rationalisation touche bien évidemment le choix des documents : la mise en évidence de publics particuliers appelle des orientations documentaires spécifiques. Par conséquent, la bibliothèque est obligée de sélectionner au mieux ses documents au milieu de la production éditoriale afin de répondre à ses impératifs budgétaires et aux impératifs de ses publics. La bibliothèque ne peut pas être une tour de Babel, elle fonctionne de manière sensée, en fondant ses acquisitions sur le raisonnement et la sélection et non l'accumulation.

Dans le cas de la BDP de La Réunion, la politique documentaire fait partie du processus de remise à flot de l'établissement. En effet, il suffit de rappeler brièvement que la BDP s'est dès l'origine fortement préoccupée des établissements scolaires, qu'elle n'a pas pu participer à l'essor des BM de l'île et qu'elle s'est

retrouvée isolée du réseau de lecture publique. En outre, pendant près de 6 ans jusqu'en janvier 2002, la direction de la BDP est restée vacante, les orientations n'étaient plus définies, les répartitions budgétaires faites selon les affinités des acquéreurs ; par conséquent, certains secteurs documentaires ont été privilégiés à l'excès : par exemple, les documents jeunesse ont été massivement acquis, créant un profond déséquilibre dans les collections.

Il faut ajouter que quelques trop rares campagnes de désherbage des collections ont été réalisées depuis le transfert de la BDP dans ses nouveaux locaux du Barachois en 1970<sup>26</sup>. Par conséquent, les collections sont vieilles et ne sont absolument plus adaptées à un quelconque usage à La Réunion aussi bien du point de vue du contenu que de la présentation matérielle (en effet, malgré la climatisation récente des magasins, la conservation des livres dans un climat chaud et humide tel que celui de l'île n'est pas aisée ; le papier ayant tendance à jaunir rapidement).

Reprenons la méthode employée aux autres chapitres : étude de l'existant, mise en relation avec les besoins exprimés ou induits par l'environnement et proposition d'adaptation par une esquisse d'un plan de développement des collections et des propositions de mise en valeur de ces dernières.

## **2. Les collections : état des lieux.**

### **Répartition des collections et des achats entre adulte et jeunesse :**

Bien que les collections de la BDP ne soient pas informatisées complètement, on peut projeter le nombre de volumes, soit environ 44 594 documents adultes et 115197 documents jeunesse, soit une proportion de documents adulte de 27,90 %, ce qui représente une quantité négligeable.

Concernant les acquisitions, le budget en 2003 se montait à 132 736 € ce qui a permis d'acheter 8 268 documents répartis en 4369 documents adultes et 3899

---

<sup>26</sup> Pour l'historique de la BDP, voir le rapport de stage : La bibliothèque départementale de prêt de La Réunion.

documents jeunesse : la nouvelle directrice tente donc de redresser la barre des collections adultes.

Un bref rappel sur les moyennes nationales des crédits d'acquisition des BDP est nécessaire. En 2003, la BDP de La Réunion a acquis 8 268 documents. Si l'on compare ce chiffre à la moyenne nationale d'acquisition pour les BDP desservant moins de 200000 habitants qui est de 9 265 livres (ce serait le cas de la BDP de La Réunion, si elle ne travaillait qu'avec les communes de moins de 10 000 habitants) ; ainsi qu'à la moyenne nationale pour les BDP desservant une population comprise entre 400 000 et 600 000 habitants qui est de 18 946 livres (il s'agit du cas de la BDP qui dessert les deux-tiers de la population de l'île) ; on constate que les budgets d'acquisitions sont insuffisants par rapport à la tâche à réaliser. A l'heure actuelle, la BDP peine à satisfaire ses partenaires ; or, le travail avec les BM, les associations et les collèges, selon les vœux de la tutelle, doit être accentué : une meilleure utilisation des budgets actuels ne peut pas suffire. Les budgets doivent être revus à la hausse pour pouvoir desservir ces publics correctement.

Il faut préciser en outre qu'à budget égal, une BDP de métropole et celle de La Réunion ne pourraient pas acquérir le même nombre de documents : le prix du livre sur l'île est bien supérieur à celui de métropole du fait des taxes de transport par avion ou bateau : il faut compter 10 % de plus. Autant dire qu'avec la nouvelle réglementation sur le plafonnement des remises et le fait que les budgets n'aient pas été réévalués, la diminution du nombre de documents achetés est manifeste.

Cette « pénurie budgétaire » est d'autant plus préjudiciable que la BDP s'est engagée dans un vaste programme de désherbage. De très nombreux documents en mauvais état sont à remplacer : il faut donc opérer des priorités entre l'achat de nouveautés et les réassorts.

La solution retenue est d'acquérir les livres en un exemplaire surtout, deux parfois, trois rarement. Les nouveautés sont de fait bien présentes dans le catalogue mais en quantité insuffisante : la plupart des dépositaires ont peu de chances de voir sur leurs rayonnages les livres parus récemment, les deux exemplaires du titre désiré étant en prêt pour un an dans tel ou tel lieu.

## **Les supports des collections :**

Les collections de la BDP sont presque exclusivement composées d'imprimés. Concernant leurs collections, les BDP peuvent être classées comme suit :

67 % disposent d'imprimés, de documents sonores, de vidéos et de CD-ROM ;

11.8 % disposent d'imprimés, de documents sonores et de vidéos ;

10.6 % disposent d'imprimés, de documents sonores et de CD-ROM ;

10.6 % disposent d'imprimés et de documents sonores.

La BDP de La Réunion peut se rapprocher de la dernière catégorie. Mais des autorisations de programme ont été votées par le Conseil Général pour développer des fonds de CD et de DVD, ce qui rapprochera les collections de la BDP, par leur caractère multi supports, de celles des médiathèques de l'île.

## **Evaluer les collections existantes ?**

Comme mentionné plus haut, les collections ne sont pas complètement informatisées, il n'est donc pas possible de savoir quelle est la composition réelle des collections d'autant plus qu'une partie des ouvrages est en prêt dans les établissements partenaires et que, bien sûr, ces ouvrages ne possèdent pas tous une notice bibliographique. Il est de fait très hasardeux et même difficilement faisable, sauf à y mettre du personnel et beaucoup de temps, de procéder à une évaluation des collections existantes.

L'opération de désherbage entreprise il y a deux ans a été couplée avec l'informatisation sommaire des livres conservés, cela donne la répartition des documents entre les grandes classes de la Dewey, les types de documents en excès et les manques les plus flagrants. Il devrait donc être possible de connaître les grandes lignes des collections grâce à ce qui a été rentré dans le logiciel actuel, Texto de Cindoc. Malheureusement, il n'en est rien<sup>27</sup> : en théorie, une notice vaut un titre et porte dans un sous champ les mentions d'exemplaires ; cependant, les divers exemplaires d'un même titre sont très souvent l'objet d'une notice propre, ce qui ne permet pas d'avoir une vision du fonds. Les répartitions thématiques laissent à désirer : une saga en plusieurs tomes peut se retrouver écartelée entre deux

---

<sup>27</sup> Annexe 14 : répartition des documents informatisés de la BDP par genre.

genres ; un seul roman fantastique est répertorié dans la liste, ses semblables ayant été classés avec les romans adultes. En outre, des erreurs de frappe lors de la saisie des notices nuisent à l'utilisation efficace du logiciel : on trouve par exemple PERIODIQUES A et PERIODIQUE A.

### **3. Propositions pour le développement et la mise en valeur des collections :**

#### **3.1. Avertissement :**

Il faut bien conserver en mémoire que l'assise de la BDP n'est pas sûre, que ses partenariats ne sont pas définitifs et qu'ils sont à l'heure actuelle très restreints. La BDP doit se construire une image et des collections à la hauteur de ses missions : elle doit le faire pour le moment seule.

Il n'est pas dépréciatif de dire que la situation de la lecture publique à La Réunion est loin d'être celle de la métropole : le retard de l'île est au moins de quinze ans. Ainsi, les pratiques d'acquisitions partagées restent-elles encore bien loin des préoccupations ; de même, la mise en réseau des bibliothèques du Territoire de la Côte Ouest, évoquée par les élus, cause des levées de boucliers de la part des agents des bibliothèques. Ces agents pour la plupart n'ont pas été formés et, quand ils l'ont été, c'était sur l'île en contact avec les seules pratiques réunionnaises. Les cadres A qui ont suivi une formation en métropole, à l'ENSSIB en l'occurrence, sont bien plus motivés et décidés à apporter du changement dans les organisations où ils travaillent ; cependant leur nombre insuffisant et surtout leur regroupement dans quelques établissements ne permettent pas de jouer le rôle de levier nécessaire pour modifier les comportements et les habitudes de travail de toutes les bibliothèques de l'île.

C'est pourquoi, il est vain de vouloir utiliser des méthodes de travail métropolitaines importées telles quelles : l'échec est quasiment assuré. Il s'agit plutôt, à mon sens, de proposer des services qui ont pour finalité de faire reconnaître la légitimité de la BDP et son professionnalisme, en nouant des liens étroits avec les divers partenaires, les BM en particulier. Ainsi seront préparées les évolutions futures du réseau de lecture publique, à savoir par exemple des

acquisitions partagées entre la BDP et ses partenaires. Pour que la BDP ait une place dans les années qui viennent au sein du réseau de lecture publique de La Réunion, elle doit désormais se préoccuper progressivement et avec professionnalisme des services qu'elle rend et de l'image qu'elle donne.

### **3.2. Méthode suivie :**

#### **Préalable :**

Elaborer une politique documentaire nécessite des choix : des secteurs et des publics sont à privilégier par rapport à d'autres. Il serait tentant de penser qu'étant donné la primauté offerte aux documents jeunesse depuis les origines de la BDP, il suffirait de faire passer massivement les acquisitions du côté des adultes pour tenter de rééquilibrer les fonds. Cela n'aurait aucun sens. Les dépôts actuels de la bibliothèque sont à 80 % des dépôts jeunesse : il n'est pas possible de modifier le caractère des dépôts en forçant le dépôt de documents adultes. Renverser la tendance serait risquer de perdre des dépositaires qui ne trouveraient plus dans les collections de la BDP ce qu'ils cherchent. Il faut donc augmenter de façon importante la part des acquisitions adultes, puisque ce public devient une des cibles de la BDP, tout en conservant une part importante d'acquisitions jeunesse.

Il est possible malgré tout de modifier profondément le profil des acquisitions de la bibliothèque tout en contentant tous les dépositaires.

En étudiant un certain nombre de listes de documents déposés en 2004 auprès des différents dépositaires et en couplant cette étude avec ce que j'ai pu recueillir lors des entretiens, certaines tendances me sont apparues.

Les établissements scolaires empruntent toujours le même type de documents : des romans sans qu'il y ait une pression des nouveautés ; des documentaires portant sur les grands thèmes : histoire, institutions, environnement, sciences de la vie et de la terre, corps humain, problèmes sociaux rencontrés par les jeunes... Les associations demandent surtout des albums et des BD jeunesse, quelques romans et documentaires adultes ; une fois encore il n'existe pas de pression des nouveautés. En revanche, cette pression existe dans les BM qui demandent en outre un peu tous

les types de documents déposés chez les autres dépositaires. Logiquement, les acquisitions de nouveautés en romans, bandes dessinées et documentaires, devraient être d'abord tournées vers la satisfaction des besoins des BM.

Concernant les dépôts dans les établissements scolaires, je serais d'avis d'utiliser les fonds actuels de la bibliothèque qui regorgent du type de documents demandés par ces établissements. Le fonds jeunesse a été désherbés en grande partie ; il occupe une place considérable dans les magasins ; il n'est pas exploité à 100 % justement du fait de son volume. Pourquoi donc ne pas réaliser des dépôts massifs de longue durée dans les CDI et BCD ?

Il faudrait établir une sorte de dépôts type rassemblant les documents nécessaires à un CDI en documentaires, romans et dictionnaires. Les collections de la bibliothèque alimenteraient directement ce dépôt ; les acquisitions permettant de rectifier certains manques.

Il pourrait en être de même pour la plupart des dépôts associatifs tournés vers la petite enfance ou certaines associations œuvrant dans le domaine social : exploitons les fonds de la bibliothèque et réalisons des dépôts longue durée. Utilisons les acquisitions non de manière généraliste, mais de manière plus ciblée et efficace pour répondre aux demandes très spécifiques de ces derniers dépositaires.

Les conséquences de ces orientations seraient multiples : les collections actuelles seraient utilisées au mieux ; le nombre de dépôts scolaires à renouveler tous les ans diminuerait de façon importante ce qui permettrait aux assistantes de conservation d'utiliser ce temps gagné, à la recherche de nouveaux publics : celui des BM qui constitue une autre cible de la BDP qu'il s'agit d'alimenter en nouveautés. Une partie de ces nouveautés se retrouvant les années suivantes dans les dépôts associatifs et scolaires selon leur nature.

A partir de ces choix de départ, je décide d'élaborer le plan de développement qui suit.

## **Dresser le portrait documentaire des principales médiathèques de l'île.**

Comme je l'ai précisé plus haut, les rencontres avec les acteurs du livre et de la lecture sur l'île ont été déterminantes : elles ont permis de rassembler des informations sur les pratiques réelles des publics, leurs besoins et la façon dont les professionnels tentent dans leur établissement d'y répondre. En visitant les principales médiathèques de l'île dans chaque territoire (Nord, Sud, Est, Ouest), j'ai ainsi obtenu une image précise de l'activité et du mode de fonctionnement de ces bibliothèques en matière de collections notamment. La collecte des statistiques de chaque établissement concernant la composition exacte des fonds, les emprunts exacts des publics, la composition de ce public (âge, habitant ou non la commune...) a permis de dégager les grands comportements des lecteurs des médiathèques<sup>28</sup>.

Pour les sections adulte et jeunesse, les chiffres de Saint Denis, Saint Pierre et Le Port ont été retenus ; comme il n'a pas été possible de récolter des informations identiques d'un site à l'autre, certaines données restent globales.

Pour le cas de la musique et de la vidéo, seules les données de Saint Denis et du Port ont été prises en compte, les collections de ces deux médiathèques étant considérées par les collègues des autres bibliothèques comme celles qui répondent le mieux à la problématique offre culturelle / demande des publics.

## **Décider des grandes répartition des collections.**

Les collections des médiathèques peuvent être considérées comme les meilleures parmi les bibliothèques de La Réunion : en effet, elles seules bénéficient de personnel formé et nombreux nécessaire à la bonne tenue des collections (choix, désherbage) et de budgets importants pour maintenir leurs collections en adéquation avec leur publics. Ces collections constituent donc des références à prendre en compte.

Cependant, en regard des fonds constitués, il convient de considérer les emprunts réels des publics. Alors, on se rend compte des pressions exercées par les publics

---

<sup>28</sup> Annexe 15 : Les collections des principales médiathèques de La Réunion

sur telle ou telle section des collections : par exemple, une pression forte est à constater sur les BD adultes qui ne sont peut-être pas possédées en assez grand nombre par les bibliothèques.

Je considère les emprunts réalisés par les publics des médiathèques comme des références : les lecteurs veulent cela. Je pars de ce postulat pour monter les collections de ma bibliothèque idéale.

Je transforme les chiffres de ces emprunts en fonds de collection type pour une BM classique de La Réunion qui possède une répartition d'inscrits de 56,25 % d'adultes et de 43,75 % d'enfants (ces chiffres sont calculés à partir des inscrits des BM partenaires de la BDP à savoir Entre Deux, Etang Salé, Saint Joseph, Saint Paul, Salazie, Trois Bassins).

Je choisis la BM comme bibliothèque type : elle va devenir la catégorie cible de la BDP dans les années à venir ; elle voit passer dans ses murs des scolaires, des jeunes, des adultes, certaines personnes qui fréquentent les associations que peuvent soutenir la BDP : on y retrouve donc une partie des publics courants de la BDP.

Par conséquent les collections de cette BM se répartissent comme suit :

<b>Collections adultes types</b>	<b>Chiffres emprunts médiat.</b>	<b>Chiffres types</b>
<b>Romans</b>	41.76 %	23.49 %
<b>BD</b>	18.76 %	10.55 %
<b>Documentaires</b>	37.67 %	21.19 %
<b>Fonds local</b>	2.20 %	1.24 %

<b>Collections jeunes types</b>	<b>Chiffres emprunts médiat.</b>	<b>Chiffres types</b>
<b>Romans</b>	19.50 %	8.53 %
<b>Contes</b>	2.53 %	1.10 %
<b>Albums</b>	29 %	12.69 %
<b>BD</b>	29.62 %	12.96 %
<b>Documentaires</b>	16.98 %	7.43 %
<b>Fonds local</b>	0.61 %	0.26 %

Si je projette ces résultats sur les lots que la BDP utilise pour ses commandes et si cette dernière voulait en une année satisfaire directement son public inscrit, la BDP achèterais :

Lot 1 : littérature et documentaires jeunesse : 29.75 %

Lot 2 : BD : 23.51 %

Lot 3 : littérature et documentaires adultes : 44.68 %

Lot 4 : fonds local : 1.50 %

A présent, je projette toujours à partir des emprunts des lecteurs des médiathèques, les emprunts types des lecteurs de ma BM classique de La Réunion qui se répartissent entre 36,50 % de prêts adultes et 63,50 % de prêts enfants (même source des chiffres).

Par conséquent les prêts de cette BM se répartiraient comme suit :

<b>Emprunts adultes types</b>	<b>Chiffres emprunts médiat</b>	<b>Chiffres types</b>
<b>Romans</b>	41.76 %	15.24 %
<b>BD</b>	18.76 %	6.85 %
<b>Documentaires</b>	37.67 %	13.74 %
<b>Fonds local</b>	2.20 %	0.80 %
<b>Emprunts enfants types</b>	<b>Chiffres emprunts médiat</b>	<b>Chiffres types</b>
<b>Romans</b>	19.50 %	12.38 %
<b>Contes</b>	2.53 %	1.60 %
<b>Albums</b>	29 %	18.41 %
<b>BD</b>	29.62 %	18.80 %
<b>documentaires</b>	16.98 %	10.78 %
<b>Fonds local</b>	0.61 %	0.38 %

Si je projette ces résultats sur les lots que la BDP utilise lors de ces commandes et si elle se conformait directement aux emprunts de ses publics, la composition des lots serait :

Lot 1 : littérature et documentaires jeunesse : 43.17 %

Lot 2 : BD : 25.65 %

Lot 3 : littérature et documentaires adultes : 28.98 %

Lot 4 : fonds local : 1.18 %

Je fais la moyenne de ces deux positions : satisfaire directement les inscrits et satisfaire directement les emprunteurs (d'un côté les adultes, de l'autre les jeunes), j'obtiens la répartition suivante :

Lot 1 : littérature et documentaires jeunesse : 36,46 %

Lot 2 : BD : 24,58 %

Lot 3 : littérature et documentaires adultes : 37,33 %

Lot 4 : fonds local : 1,34 %

Je compare les résultats obtenus aux commandes réelles de la BDP depuis 2003, date de reprise en main de la bibliothèque par la nouvelle directrice ; la répartition des commandes était de :

Lot 1 : littérature et documentaires jeunesse : 28.09 %

Lot 2 : BD : 8.13 %

Lot 3 : littérature et documentaires adultes : 53.09 %

Lot 4 : fonds local : 10.69 %

La synthèse de ces diverses données présente la situation type suivante :

Lot 1 : littérature et documentaires jeunesse : 35 %

Lot 2 : BD : 20 %

Lot 3 : littérature et documentaires adultes : 37 %

Lot 4 : fonds local : 6 %

### **Répartition des catégories de documents dans chaque lot.**

De même, en ce qui concerne la répartition dans chaque lot entre fiction, documentaire... je décide de comparer les emprunts de mon public type avec les achats qu'a réalisés la BDP ces deux dernières années. En outre, j'ajoute une troisième information : je place en regard, les dépôts effectivement réalisés par la BDP dans une association type (344 documents au CERDASES à Saint Denis le 16 08 04), un collège (761 documents au collège Beauséjour à Sainte Marie le 26 08

04) et une BM annexe, Le Guillaume à Saint Paul (801 documents le 26 06 04).

Ces prêts effectifs se répartissent comme suit :

<b>Adultes</b>			
<b>Types de documents</b>	<b>CERDASES</b>	<b>Collège</b>	<b>BM annexe</b>
<b>Romans</b>	0	1	148
<b>Romans policiers</b>	0	0	2
<b>Biographies</b>	0	0	11
<b>Documentaires</b>	23	13	242

<b>Jeunesse</b>			
<b>Types de documents</b>	<b>CERDASES</b>	<b>Collège</b>	<b>BM annexe</b>
<b>Romans</b>	0	494	58
<b>Documentaires</b>	35	161	72
<b>Contes</b>	29	13	14
<b>Albums</b>	84	3	121

Je mêle aux informations précédentes une quatrième source d'informations : les résultats de mes rencontres avec les partenaires de la BDP (résultats des entretiens et impressions faites de visu par les collections de leur bibliothèque).

Je réalise donc la répartition suivante :

<b>Lots</b>	<b>Part du lot dans les collections</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Part de la catégorie dans les collections</b>
<b>Lot 1 jeunesse</b>	36 %	<b>Romans</b>	35 %
		<b>Contes</b>	13 %
		<b>Albums</b>	20 %
		<b>Documentaires</b>	32 %
<b>Lot 2 BD</b>	20 %	<b>Adultes</b>	55 %
		<b>Jeunesse</b>	45 %
<b>Lot 3 adultes</b>	38 %	<b>Romans</b>	34 %
		<b>Cultures locales</b>	8,50 %
		<b>Documentaires</b>	50 %

	<b>Fonds formation et professionnel</b>	6 %
	<b>Dictionnaires et encyclopédies</b>	1,50 %
<b>Lot 4 fonds local</b>		6 %

Concernant les lots de musique et de vidéo, je choisis de développer les collections selon une voie médiane entre les collections possédées par les médiathèques de Saint Denis et du Port et les emprunts de leurs inscrits. Je pondère les résultats avec les informations collectées durant les entretiens avec les partenaires. Ce qui donne les répartition suivantes :

<b>Lot 5 CD</b>	
<b>Catégorie</b>	<b>%</b>
<b>France</b>	20 %
<b>Classique</b>	10 %
<b>Contemporain</b>	1 %
<b>Jazz</b>	15 %
<b>Monde</b>	9 %
<b>Océan indien</b>	15 %
<b>Pop rock</b>	25 %
<b>Autres (B.O....)</b>	5 %

<b>Lot 6 vidéo</b>		
<b>Support</b>	<b>Catégorie</b>	<b>%</b>
<b>DVD</b>	<b>Fiction</b>	22 %
	<b>Documentaires</b>	6 %
<b>VHS</b>	<b>Fiction</b>	45 %
	<b>Documentaires</b>	25 %
<b>Fonds local</b>		2 %

## Répartition budgétaire.

A présent, je réalise les répartitions budgétaires. Je pars du budget prévu pour les années à venir, à savoir, 150 000 € pour les imprimés, 30 000 € pour les CD et 30000 € pour les vidéos.

Je décide de conserver 10 % de mon budget livres pour du réassort de collection, ou des dépenses non prévues au départ. Je dois donc affecter 135 000 €.

J'applique ma répartition des sommes en prenant garde de doter chaque secteur comme il se doit. En effet, à La Réunion, il a été calculé que le prix moyen des livres jeunesse est de 9 €, le prix des livres adultes de 20 €, les BD de 8 €, le fonds local de 18 €. Cela signifie que je dois doter plus le lot adulte et le lot local et moins les BD et la jeunesse si je veux conserver mes répartition de fonds. Pour ce faire, je calcule le prix moyen de mes livres toutes catégories confondues : 13,75 €.

En fonction de mes lots, je minore ou majore les budgets de :

Lot 1 jeunesse, - 35 %

Lot 2 BD, - 42 %

Lot 3 adulte, + 52 %

Lot 4 fonds local, + 31 %

Je réalise dans chaque lot, le même calcul afin de répartir équitablement les sommes entre les catégories de documents. Cela donne les répartitions suivantes :

Lots	Part du lot dans les collections	Prix moyen d'un document	Catégorie	Part de la catégorie dans les collections	Sommes allouées
Lot 1 jeunesse	36 % soit 31590 €	7 €	Romans	35 %	8710 €
		9 €	Contes	13 %	4000 €
		9 €	Albums	20 %	6360 €
		10 €	Documentaires	32 %	12520 €
Lot 2 BD	20 % soit 15660 €	8 €	Adultes	55 %	8613 €

		8 €	<b>Jeunesse</b>	45 %	7047 €
<b>Lot 3 adultes</b>	38 % soit 77976 €	15,75 €	<b>Romans</b>	34 %	19640 €
		14,75 €	<b>Cultures locales</b>	8,50 %	4626 €
		19,06 €	<b>Documentaires</b>	50 %	46550 €
		24,50 €	<b>Fonds formation et professionnel</b>	6 %	4340 €
		65,50 €	<b>Dictionnaires et encyclopédies</b>	1,50 %	2820 €
<b>Lot 4 fonds local</b>	6 % soit 10611 €	18 €			10611 €

La répartition faite ci-dessus totalise 135837 € soit un peu plus que le budget de départ ; il a fallu en effet, opérer toute une série d'arrondis dans les chiffres. En définitive le budget reste cohérent et les sommes sont réparties pour réellement acheter le pourcentage voulu de chaque catégorie de documents.

Concernant les autres supports, il conviendrait de savoir le prix exact de chaque support et catégorie afin de répartir harmonieusement les sommes.

### **3.3. La sélection et le choix des documents :**

Dans les écoles primaires et les collèges se trouvent les enfants scolarisés. Dans les associations, se trouvent des personnes à réinsérer, en difficultés sociales et/ou scolaires, mais aussi des enfants en marge du système éducatif qui n'osent pas aller dans une bibliothèque de lecture publique. Dans les BM se trouvent un peu tous ces gens, mais surtout des lecteurs adultes plus ou moins cultivés et curieux du monde qui les entoure.

Si ces publics sont différents, il est logique que les documents qui leur sont prêtés soient différents selon les lieux. La conscience du lecteur potentiel du livre, de l'auditeur du CD... ne doit pas quitter les acquéreurs : le souci premier est de se

demander si le document va répondre à l'attente des gens qui fréquentent les bibliothèques partenaires.

Cette attention doit être le fait de tous les acquéreurs de la bibliothèque, quel que soit leur statut et quel que soit le domaine d'acquisition qui leur est confié. Afin que chacun se rende compte des documents qu'il doit acquérir, il serait vraiment important que chaque acquéreur rencontre le plus possible les dépositaires en allant directement les voir dans leur structure et ainsi se rendre compte de visu de leurs collections et des publics qu'ils sont amenés à desservir. Cette préoccupation risque de modifier les actes de sélection et de choix des documents à acquérir.

Concernant la sélection des titres, il s'avère qu'à l'heure actuelle, les acquéreurs utilisent majoritairement Livres Hebdo, Electre pour les documents déjà parus, les critiques littéraires du Nouvel Observateur et de L'Express, ainsi que certaines critiques littéraires télévisuelles et radiophoniques. Il pourrait être intéressant d'abonner la bibliothèque à des revues de vulgarisation scientifique et de critiques cinématographiques. La consultation de catalogues d'éditeurs ou de libraires en ligne (Gallimard, Decitre...) serait un plus étant donné que les librairies réunionnaises ne sont pas légions et qu'elles ne proposent qu'une petite sélection des parutions de chaque maison d'édition. Le contact direct avec les libraires me paraît nécessaire et pas assez pratiqué : autant que faire se peut, les acquéreurs devraient se rendre en librairie afin de toucher les ouvrages, de les feuilleter et de se rendre compte de ce qu'ils pourraient ou non acheter aussi bien au niveau du contenu que de la présentation matérielle des documents. Il faudrait intensifier la curiosité des acquéreurs sur tous les domaines : culture, société, sciences...

S'il n'est pas toujours bon d'attribuer une fois pour toutes un domaine à un acquéreur, il n'en reste pas moins que chacun d'eux doit arriver à une connaissance quasi disciplinaire de son secteur : en maîtriser le vocabulaire, la littérature et l'actualité, connaître les maisons d'édition de référence... Cela demande un suivi rigoureux, une formation particulière dans les domaines couverts, le suivi de stages, de conférences. Le tout bien sûr conditionné à

l'insularité propre à La Réunion : il n'est sans doute pas évident de se rendre en métropole pour assister à des formations particulières.

Pour le moment, les acquéreurs des deux sites de la BDP se sont répartis les domaines dont une majorité est gérée par un agent pour les deux sites. Cette méthode a l'avantage de répartir la charge de travail sur l'ensemble de l'équipe : il me paraît en effet difficile pour les deux assistantes de l'annexe de Saint-Pierre de gérer tous les domaines. Cependant, la méthode gomme les particularités des sites : les deux services ne desservent pas le même type de publics, n'ont pas la même histoire ; ils ont donc besoin qu'au moins une partie de leurs acquisitions soient différentes. Je préconise de conserver l'organisation actuelle, mais de créer une sorte de comité d'acquisition qui regrouperait les acquéreurs des deux sites. Ensemble, ils discuteraient de leurs besoins spécifiques et pourraient échanger leurs points de vue sur la validité de telle ou telle sélection. Ce serait seulement à la suite de cet échange que les documents seraient retenus et effectivement commandés. Cela aurait pour finalité de rapprocher les deux équipes et de renforcer la pluridisciplinarité des acquéreurs.

Ce que je souhaite est une professionnalisation accrue des agents : ils doivent maîtriser parfaitement les outils bibliographiques à leur disposition et ne pas hésiter à en utiliser d'autres. Leurs compétences doivent s'affirmer dans leurs domaines d'acquisition : ils doivent être en mesure de conseiller les dépositaires sur les ouvrages à emprunter ou à acquérir ; ils doivent pouvoir défendre et pousser le dépôt de certains titres qu'ils jugent utiles au dépositaire.

#### **3.4. Les domaines et sous-domaines à développer :**

##### **Littérature et documentaires jeunesse (36 %)**

Il apparaît qu'il faut insister sur les romans (35 %) adaptés à toutes les tranches d'âge : premières lectures, niveau école primaire et lectures pour adolescents. Les enfants sont de gros lecteurs en bibliothèques, il faut au maximum tenter de trouver ce qui peut les accrocher : la coopération avec les collègues des BM et les libraires peut aider à cela.

Les contes et les albums sont achetés en quantités sans doute trop importantes pour le moment. Il convient de baisser sensiblement leur part (respectivement 13 % et 20 %).

Je pense que le pourcentage d'achat de documentaires peut être légèrement inférieur au pourcentage d'achat de romans (32 %) : les adolescents en particulier n'hésitent pas à chercher des informations et à regarder les documentaires commandés pour les adultes. Les ouvrages acquis pour les jeunes doivent permettre de susciter la curiosité de ces derniers pour le monde qui les entoure.

Je préconise la répartition suivante :

- Sciences sociales : 14 %. Les acquisitions de ce secteur sont destinés à répondre aux besoins récurrents de tous les partenaires en matière de connaissance de la société et de ces problématiques actuelles. Des thèmes comme la drogue, le sexe, les religions... qui sont traités par les médias et sans doute pas forcément compris par les jeunes.
- Techniques : 28 %. Il semble que les lecteurs demandent fortement aux partenaires des ouvrages sur les animaux et la nature en général (50 à 60 % des achats de cette catégorie) ; documents pratiques pour repérer les espèces aussi bien que beaux livres d'images. Acheter des documents sur les inventions, les sciences pures et la médecine.
- Arts : 28 %. Dans ce secteur, penser aux beaux livres de vulgarisation des arts (20 %), mais aussi à l'artisanat (20 %) et à la pratique des arts plastiques. Augmenter les achats concernant les jeux (20 % des achats de ce secteur). Ne pas oublier tout ce qui a trait au sport (20 %) : records, pratiques, livres de photos des joueurs médiatisés...
- Histoire : 20 %. Connaissances générales sur l'histoire universelle de l'Antiquité à nos jours ; cela peut servir à la fois aux établissements scolaires et aux BM. Insister sur les périodes de prédilection : Egypte, la Grèce et Rome, ainsi que sur l'histoire de France et de l'Europe (malgré sa situation géographique, La Réunion fait bien partie de cet ensemble historique et culturel).

- Géographie : 10 %. Des récits de voyage, mais surtout des livres instructifs et attrayants sur les divers continents de la planète : de belles images et des connaissances.

### **Bandes dessinées (20 %)**

Ce secteur est souvent le parent pauvre des collections et, en même temps, il est fortement plébiscité par les lecteurs. Il convient donc de prendre en compte cette demande que ce soit pour les jeunes (45 %) que pour les adultes (55 %) qui sont de gros consommateurs de BD. Cela exige de posséder les collections complètes des classiques Astérix, Tintin ou Thorgal que des collections moins courantes qui rencontrent un vif succès, Peter Pan de Régis Loisiel par exemple. Il faut que l'un des acquéreurs se penchent sérieusement sur le sujet.

### **Littérature et documentaires adultes (38 %)**

Au sein des romans (34 %), il ne semble pas qu'il soit utile de monter un fonds diversifié en romans policiers (15 %) : les lecteurs que ce soit dans les médiathèques aussi bien que dans les BM plus petites, ne demandent et n'empruntent que des auteurs connus voire très connus : Patricia Highsmith, Mary Higgins-Clark, Michael Connolly, John Grisham... La science fiction (8 %) n'attire pas beaucoup sauf dans des bibliothèques précises comme Etang-Salé, il serait donc utile de posséder au moins les classiques tels qu'Asimov et même des ouvrages de fantasy qui deviennent de plus en plus à la mode (signe du temps : le rayon qui leur est réservé à la librairie l'Entrepôt a été réaménagé et augmenté) telles que les sagas de Robin Hobb ou de David Eddings. Les prix littéraires ne sont pas a priori à acquérir, ce rôle revient aux BM, il faut bien leur faire comprendre. En revanche, la littérature contemporaine française, européenne et américaine doit retenir l'attention (42 %) : les inscrits des bibliothèques suivent bien plus l'actualité littéraire qu'on pourrait le croire. Les bons romans sentimentaux (22 %) sont à acquérir sans éprouver des cas de conscience : les lecteurs auront entre les mains des ouvrages de qualité si les acquéreurs sélectionnent les titres de manière pertinente. Une part doit être faite à la littérature classique (13 %) : romans, théâtre, poésie ; un secteur et des genres peu demandés

qui doivent cependant faire partie des collections de la BDP ; il arrive d'ailleurs que les collègues et certaines BM en empruntent, il est de fait vraiment utile d'en posséder.

Les ouvrages de cultures locales (8,50 %) regroupent les documents écrits par et sur des Africains, des Indiens et des Chinois. Les communautés indiennes et chinoises sont les plus repérables dans l'espace réunionnais grâce aux fêtes rituelles qu'elles organisent ; leur culture est également mieux acceptée ; la culture africaine rappelant les origines esclavagistes de la population de l'île. Il paraît de fait logique de privilégier les achats sur l'Inde et la Chine (3 % chacun, 2,50 % pour l'Afrique). Les ouvrages achetés doivent traiter des divers aspects de chaque culture : littérature, société, modes de vie, arts, religion... Il existe une carte à jouer en développant ces fonds et en les proposant à des BM, à des établissements scolaires qui enseignent le chinois par exemple, mais aussi à des associations culturelles.

Concernant les documentaires (50 %), leur part représente le plus gros des acquisitions qui peuvent être réparties comme suit :

- Philosophie et religion : 6 %. A côté des textes philosophiques classiques qu'une bibliothèque se doit de posséder, il ne faut pas hésiter à acquérir les ouvrages de vulgarisation philosophique et les essais des philosophes sur les questions actuelles de société. Les religions doivent être toutes représentées à l'instar de ce qui existe à La Réunion.
- Sciences sociales : 25 %. On doit trouver dans ce fonds des ouvrages traitant de l'économie 10 %, de la sociologie 18 %, du droit 5 %, de l'écologie 7 %, de la politique 16 %. En insistant sur les problèmes sociaux 20 % et l'éducation 24 % qui sont des thèmes très demandés surtout les sujets en lien avec l'enfance.
- Sciences et techniques : 30 %. Et plus spécifiquement sciences pures 6 % et techniques 24 %. Parmi les techniques, les ouvrages relevant des pratiques culinaires sont à privilégier (35 à 40 %) avec de la diversité : cuisine traditionnelle, réunionnaise, exotique... des entrées aux desserts. Ne pas hésiter à jouer la carte de la nature et des animaux, de même que les documentaires se rapportant aux inventions et aux transports : cela peut

peut-être permettre de répondre à la curiosité de certains lecteurs, voire de la provoquer. Les ouvrages sur l'informatique peuvent intéresser à tous les niveaux : grands débutants et « informaticiens » confirmés : des cyberespaces existent dans bon nombre de bibliothèques, mais ces dernières n'ont pas toujours des écrits sur papier se rapportant aux manipulations des utilisateurs.

- Arts : 25 %. Ce secteur me paraît important à développer : il conjugue le plaisir des yeux, la pratique de techniques et la culture générale. Je privilégierais l'artisanat et le sport qui peuvent occuper chacun 18 % de ce secteur d'acquisition. Le dessin, la peinture et la photographie (8 % de part de secteur chacun) peuvent être traités sur un pied d'égalité : les ouvrages traitant aussi bien des artistes que des techniques. Les généralités se rapportant à l'histoire de l'art, à l'architecture, à la musique et au cinéma peuvent également occuper chacun 8 % de ce secteur. Il me paraît nécessaire de développer les fonds musique et cinéma en ouvrages classiques et contemporains (et même sur les artistes à la mode) en vue de créer des ponts avec les secteurs d'acquisition audiovisuels.
- Histoire : 7 %. Ouvrir les collections sur ce secteur, apparemment en dehors des préoccupations des lecteurs, me semble important dans le cadre des missions de diffusion de la culture. La BDP doit pouvoir proposer des ouvrages de base sur l'histoire mondiale européenne, africaine et de l'océan indien de l'Antiquité à nos jours en insistant bien sûr sur la période contemporaine. Il me paraît nécessaire que les citoyens puissent trouver les informations nécessaires à la compréhension de leur histoire dans les collections de la bibliothèque.
- Géographie : 7 %. Je tenterais les récits et les guides de voyage et les beaux livres sur les pays de la zone océan indien, voire les pays accessibles directement en avion depuis l'aéroport de Saint-Denis.

Je préconise d'acquérir à hauteur de 6 % de ce secteur d'acquisition des ouvrages se rapportant à un fonds professionnel tourné vers les bibliothèques et la fonction publique ; ainsi qu'à un fonds formation conséquent d'ouvrages de base : rédiger un CV, se remettre à niveau en orthographe et en mathématiques... voire des fiches

techniques sur les métiers. La demande des usagers des bibliothèques est forte sur ce sujet ; les associations seraient également très satisfaites de disposer de documents de ce type ; leurs besoins spécifiques pourraient être pris en compte pour la constitution du fonds.

Les achats de dictionnaires et d'encyclopédies diverses : langue française, langues étrangères, dictionnaire du cinéma, de la BD, des auteurs... doivent être fortement augmentés afin de répondre à la vétusté des fonds de base des bibliothèques partenaires qu'il faut renouveler et faire face aux demandes des établissements scolaires : il n'est pas admissible que des dépositaires attendent ce genre de prêt.

Des documents doivent être acquis dans ces diverses catégories spécifiquement pour les publics en difficulté, illettrés notamment. Il serait pertinent que les deux assistantes de conservation de la BDP qui occupaient auparavant un emploi d'assistantes sociales se rapprochent des associations partenaires et des services sociaux départementaux qu'elles connaissent bien et acquièrent les documents en collaboration avec ces partenaires sociaux.

### **Fonds local (6 %)**

Les achats doivent recouvrir au maximum toute la production éditoriale réunionnaise. Il serait également intéressant d'acquérir en quantité des ouvrages de référence concernant La Réunion et l'océan indien qui pourraient être laissés en dépôts longue durée auprès des partenaires qui n'en disposent pas toujours.

### **CD**

La pluralité des achats est de mise surtout pour un fonds de départ. Il convient cependant d'utiliser au mieux les crédits disponibles. Il ne me paraît pas nécessaire de donner une forte représentation à la musique classique et au jazz : dans toutes les médiathèques, ces fonds sont sous-utilisés par rapport à leur importance numérique. Certes, la bibliothèque doit diffuser la culture, il n'en reste pas moins qu'il ne revient pas aux discothécaires et bibliothécaires de jouer aux prescripteurs culturels. Dépenser des budgets limités à acquérir ce que l'on sait pertinemment qui ne sera que peu emprunté constitue une erreur. Les répartitions que je propose

sont calculées pour répondre à la demande type des publics des médiathèques tout en constituant des fonds diversifiés.

## **DVD-VHS**

Le fait que les DVD ait envahi les supermarchés ne doit pas faire oublier que la plupart des ménages à La Réunion ne sont pas équipés de lecteurs de DVD, il s'agit donc d'acquérir des VHS en plus grande proportion. Il me semble que la bibliothèque doit trouver un juste milieu entre propositions culturelles et films à succès : elle ne fait pas office de loueur de vidéos ; elle doit donc offrir des films et des documentaires de référence. Les sorties cinématographiques à La Réunion ne sont pas nombreuses et assez peu tournées vers le cinéma d'art et essai, la bibliothèque peut aider à pallier ce déficit en acquérant des films d'auteurs classiques ou actuels.

Les répartitions des domaines et sous-domaines en pourcentages sont données à titre indicatif : je n'ai pas pris en compte les ouvrages de généralités... ; j'ai souhaité insister sur les points qui me semblaient les plus importants.

Le récapitulatif de ce plan est présenté en annexe<sup>29</sup>.

### **3.5. La mise en valeur des collections :**

Les collections et les services que la BDP associe à ses collections, doivent être repérables par tous : il s'agit d'offrir ce que les autres bibliothèques et médiathèques de l'île n'offrent pas et ne possèdent pas. Il s'agit de se distinguer des pratiques habituelles des bibliothèques de l'île.

La qualité des collections provient d'abord de leur constitution. Comme je l'ai dit, les comités d'acquisition devraient permettre de renforcer la pluridisciplinarité des agents et leurs compétences ; je suggérerais plus. Il serait fortement recommandé que les acquéreurs communiquent étroitement entre eux afin d'accorder leurs acquisitions : des ponts devraient être faits entre les différents secteurs. Par

---

<sup>29</sup> Annexe 16 : récapitulatif du plan de développement des collections de la BDP.

exemple, des thèmes peuvent être déclinés sur tous les secteurs, adulte et jeunesse, et tous les supports, imprimés et audiovisuels. Bien plus, pourquoi ne pas les choisir en partie parmi les thèmes des expositions proposées par la BDP : les héros de la bande dessinée, l'aérospatiale, sport et littérature...<sup>30</sup> Les collections seraient véritablement transdisciplinaires et mises en perspective. Le procédé pourrait même permettre à des bibliothèques partenaires de réaliser des animations spécifiques autour du thème : ils ne se contenteraient plus que de recevoir une simple exposition dans leurs locaux.

La constitution de packages thématiques multimédias permettrait de mettre réellement en avant les liens entre certains films et des imprimés, fictions aussi bien que documentaires. Le film « Microcosmos » pourrait côtoyer des documentaires sur les animaux et le monde végétal ; ces packs intéresseraient aussi bien des usagers d'établissements scolaires que de bibliothèques municipales, enfants comme adultes. Cela permettrait en outre de casser la dichotomie qui existe souvent entre le livre et les supports audiovisuels : le livre surtout à La Réunion, fait peur et peut être ressenti comme réservé aux élites, mêler les supports faciliterait l'accès à l'imprimé ; les CD et DVD-VHS agissant comme des « appels à la consommation ». Ces packages prennent encore plus de sens en ce qui concerne la mise en valeur des fonds spécifiques cultures locales : autant décliner les supports audiovisuels sur les thèmes de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique. Par exemple, le thème de la cité interdite pourrait être développé : livres d'art, documentaires vidéos, *Le dernier empereur* de Bernardo Bertolucci...

Si l'on souhaite que les fonds vivent, il faut se préoccuper de les faire connaître aux dépositaires. La BDP disposera dans les années à venir d'un catalogue informatisé sans doute disponible sur Internet ; seulement, l'ensemble des partenaires ne possède pas d'outils informatiques et une connexion au réseau. La constitution de listes de nouveautés sur papier en plus d'une liste présente sur le site Internet, me semble importante ; les listes seraient diffusées régulièrement aux partenaires avec le bulletin de liaison évoqué dans la seconde partie de ce

---

<sup>30</sup> Annexe 17 : extrait du catalogue des expositions de la BDP.

mémoire. Il serait alors plus facile pour les dépositaires de choisir les documents nouveaux et de les réserver. Des bibliographies thématiques et bien sûr la liste des packages multimédias devraient également être éditées et diffusées.

Susciter la demande force évidemment à assurer l'offre. Les imprimés doivent être acquis en nombre suffisant pour faire face à la demande : les romans au moins en 4 exemplaires, les BD en 5, les documentaires en 5 exemplaires. Les supports audiovisuels doivent être acquis en double exemplaires ; il s'agira également de réfléchir à la durée du prêt de ces supports si on ne veut pas se retrouver avec des magasins vides... A mon avis, il vaut mieux très bien choisir peu de titres achetés en 5 exemplaires que dépenser son budget en titres multiples mais en exemplaire unique dont l'intérêt ne sera perçu que par un dépositaire dans l'année...

L'animation autour des collections me paraît être un autre point important. Ce sont les animations qui manquent le plus aux partenaires de la BDP ; il s'agirait de coupler les animations proposées par elle (dont le calendrier aurait été arrêté à l'avance, comme je l'ai conseillé dans la seconde partie de ce mémoire) avec des dépôts spécifiques de documents. Les contes que la BDP achète trouveraient ainsi une utilisation directe : exploité par un conteur professionnel, le conte serait également proposé au prêt pour prolonger le plaisir de l'histoire. Ce qui peut demander de modifier le contenu des animations proposées par la bibliothèque : si la mise en valeur des collections devient la référence, cela demande d'offrir des animations ciblées sur les enfants, mais aussi les adultes. Ce travail pourrait être pertinent avec les personnes âgées des maisons de retraite. Contes, expositions, dépôts de documents en rapport avec les sujets traités ; ce procédé peut peut-être permettre de susciter l'intérêt des retraités en vue de les amener par la suite vers d'autres types de lecture. Dans le cadre de la recherche de nouveaux publics, la tentative peut se révéler payante.

Le partenariat avec les dépositaires devient le mot d'ordre pour la BDP, cela demande que les agents de cette dernière soient parfaitement au courant des manifestations organisées sur la commune des dépositaires : les temps forts

municipaux doivent être soutenus si possible. Les bibliothèques partenaires, je pense notamment aux bibliothèques associatives, n'ont pas toujours les collections adéquates pour relayer la fête communale dans leurs locaux, la BDP pourrait venir en renfort sur ce point.

De même, la BDP devrait bien plus participer aux temps forts qui rythment l'année des bibliothèques et des établissements scolaires, Lire en fête, Sciences en fête... Des prêts particuliers et ponctuels doivent être proposés aux partenaires.

Toujours en ce qui concerne le partenariat, il s'agit de se rapprocher le plus possible des dépositaires afin de prendre en compte leur demandes et d'être le plus possible réactif à leurs besoins. Etre à l'écoute des préoccupations des partenaires ne peut que se révéler bénéfique à la bibliothèque. Je veux parler, en quelque sorte, d'une mise en valeur humaine des collections : les documents acquis par la bibliothèque ont été choisis par les acquéreurs dans un but précis. Ces derniers sont capables de défendre leurs choix, de les exposer aux dépositaires et de leurs conseiller d'emprunter tel ou tel thème (c'est ce qu'il faudra s'efforcer de faire si on veut développer les dépôts de documents adultes). Les agents de la BDP ne sont pas en contact avec le public, ce qu'un certain nombre d'entre eux regrette, ils peuvent cependant développer des rapports humains étroits avec les dépositaires : en tant que professionnels de l'information et de la culture, ils sont l'interface entre le monde des livres et de l'édition et la vie réelle, sur le terrain. Ne subissant pas la pression directe du public, mais le connaissant, ils doivent être des forces de proposition en matière documentaire ; en cela ils rendront un service inestimable aux partenaires qui justement manquent souvent de formation et de recul par rapport à la satisfaction directe de leurs publics.

#### **4. Finalités du plan de développement des collections :**

Ces quelques pistes permettraient de rendre les collections de la BDP véritablement attrayantes et cohérentes : elles doivent former un tout. La recherche d'unité dans les collections grâce à la transdisciplinarité des thèmes doit permettre

à la bibliothèque d'affirmer son professionnalisme, ses compétences et sa légitimité.

J'avoue qu'un des buts de ce plan de développement des collections est de séduire les partenaires actuels et de permettre d'en accueillir de nouveaux. Les assistantes de conservation se doivent de conseiller les dépositaires et de les orienter vers des documents différents qu'ils n'emprunteraient pas d'eux-mêmes.

Je crois qu'une fois que la BDP aura réussi à tisser de nouvelles relations avec ses dépositaires, elle sera accueillie comme un partenaire essentiel, non plus subi par des bibliothèques n'ayant pas les moyens de s'assumer, mais voulu.

Alors seulement, pourront être évoquées des réflexions sur la répartition des acquisitions entre la BDP et ses partenaires, sur les acquisitions partagées au sein de ce qui sera réellement un réseau de lecture publique. De fait, ce plan doit être considéré comme une étape nécessaire dans l'évolution de la bibliothèque vers de nouvelles missions : il s'agit d'orientations destinées à répondre à un moment T à l'environnement de la BDP ; sa réussite nécessitera une attention à l'évolution du milieu et une réactivité par rapport à la réception par les dépositaires des préconisations documentaires que j'ai formulées.

## Conclusion

Avec cette étude, la direction de la Bibliothèque Départementale de Prêt de La Réunion possède une base de travail pour repositionner l'établissement au sein de son environnement. La plus grande partie des informations nécessaires à la dynamisation de la BDP se trouve exposée dans ce mémoire ; il resterait cependant à mettre en œuvre quelques projets. En premier lieu, une évaluation des compétences du personnel des deux sites de la BDP afin de prévoir un plan de formation destiné à préparer les agents aux évolutions des missions de la bibliothèque. En second lieu, je pense utile de solliciter auprès du Conseil Général, une étude sociologique précise des publics actuels et potentiels de la BDP ; les services rendus, une fois ces informations connues, seraient alors réellement ciblés. Il va sans dire que les données et avis de cet exposé sont soumis aux informations recueillies au moment T de l'étude : toute modification importante de l'environnement ou de la situation de la BDP modifieraient les conclusions présentées.

Au terme de ce travail, il apparaît que la BDP de La Réunion doit engager un travail progressif avec ses dépositaires afin de mettre en place un véritable réseau de lecture publique et de passer avec eux d'un rapport d'assistantat à un rapport de partenariat. Il faut garder à l'esprit qu'il s'agit de séduire les partenaires présents et futurs ; à cet effet, je reprendrais les mots que Bryan EVANS, responsable de la promotion de la Dorset County Library, a utilisé au sujet des politiques documentaires lors des journées d'étude de Nîmes de l'ADBBDP en 1999, et je les soumettrais aux agents de la bibliothèque comme pouvant devenir leurs mots d'ordre : « *Attirez les gens avec quelque chose qu'ils savent qu'ils aiment. Conservez-les en leur proposant quelque chose qu'ils ne savent pas qu'ils souhaitent. Soyez larges dans l'offre. Faites de la publicité.* » En effet, l'effort de séduction de la BDP doit renforcer la proximité avec les dépositaires, proximité indispensable si l'on souhaite que les services et conseils de la BDP soient effectivement utilisés.

Au-delà de la réponse concrète aux interrogations de la BDP de La Réunion, ce mémoire se veut la traduction pratique de certains conseils des manuels théoriques

touchant les questions des missions et des collections des bibliothèques. Un premier objectif est de plaider pour une prise en compte par les responsables des bibliothèques, de l'environnement de leur établissement dans toute sa diversité. Cette préoccupation allait de soi dans le contexte difficile d'une bibliothèque des DOM-TOM, il ne faudrait cependant pas la limiter aux seuls cas problématiques. Un second objectif consiste en l'affirmation de l'utilité de la formalisation des actions de la bibliothèque : elle doit disposer de documents écrits fiables pour organiser son travail interne ainsi que de documents, si possible validés par la tutelle, présentant les objectifs et missions du service. Un troisième objectif réside dans le fait d'impliquer le personnel des bibliothèques dans la compréhension des évolutions de l'environnement de leur établissement : les agents doivent devenir des acteurs du changement de leur profession.

Il est en effet tentant et aisé de développer les collections et les services en se cantonnant aux aspirations et aux prescriptions des personnels de son établissement. Cependant, les bibliothèques constituent des services publics destinés, en plus de certaines missions patrimoniales qu'elles possèdent, à accueillir et à servir au mieux toutes les catégories de la population de la collectivité dont dépend l'établissement. Le rôle des bibliothèques au sein de la société est et restera légitime tant qu'elles comprendront et accompagneront les citoyens dans leur vie quotidienne.

## Bibliographie sélective

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET (France).** *Les politiques d'acquisition en BDP, journées d'études (1999)* [en ligne].

Disponible sur : <http://www.adbdp.asso.fr/association/je1999/index.html> (référence du 20 novembre 2004)

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET (France).** *Les relations, journées d'études (2003)* [en ligne].

Disponible sur : <http://www.adbdp.asso.fr/association/je2003/> (référence du 20 novembre 2004)

**BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DE L' AISNE.** *Charte documentaire* [en ligne].

Disponible sur : <http://bdp.cg02.fr/chartedocumentaire.pdf> (référence du 20 novembre 2004)

**BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DU GARD.** *Charte des collections* [en ligne].

Disponible sur : <http://doc.php?id=15> (référence du 20 novembre 2004)

**BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DE SAVOIE.** *Charte des collections* [en ligne].

Disponible sur : [http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bdp/Savoie/Savoie\\_bdp6.htm](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bdp/Savoie/Savoie_bdp6.htm) (référence du 20 novembre 2004)

**CALENGE Bertrand.** *Les politiques d'acquisition.* Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1994.

**CALENGE Bertrand.** *Conduire une politique documentaire.* Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1999.

**CALENGE Bertrand.** La collection entre offre et demande ? *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 2001, t. 46, n° 2, p. 40-48.

Disponible sur : [http://bbf.enssib.fr/bbf/html/2001\\_46\\_2/2001-2-p40-calenge.xml.asp](http://bbf.enssib.fr/bbf/html/2001_46_2/2001-2-p40-calenge.xml.asp) (référence du 20 décembre 2004)

**CONSEIL GENERAL DE LA REUNION.** *Synthèse du séminaire « La lecture publique à La Réunion »*, non publié, 2002.

**CONSEIL GENERAL DE LA REUNION.** *Synthèse des rencontres « La lecture publique à La Réunion : les bibliothèques municipales et la bibliothèque départementale de prêt. »*, non publié, 2003.

« De quelques collections : dossier », *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 2002, t. 47, n° 4, p. 5-67.

Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/logic/asp/sommaire.asp?ID=7030> (référence du 20 décembre 2004)

**DUJOL, Anne.** L'avenir de la coopération entre bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 1999, t. 44, n° 6, p. 100-101.

Disponible sur : [http://bbf.enssib.fr/bbf/html/1999\\_44\\_6/1999-6-p100-dujol.xml.asp](http://bbf.enssib.fr/bbf/html/1999_44_6/1999-6-p100-dujol.xml.asp) (référence du 20 décembre 2004)

**GIAPPICONI, Thierry et CARBONE, Pierre.** *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public.* Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1997.

**GIAPPICONI, Thierry.** *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires.* Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2001.

**GRUPE DE RECHERCHE BIBLIOTHECONOMIQUE APPLIQUEE AUX OUTILS DES POLITIQUES DOCUMENTAIRES (France).** *POLDOC* [en ligne].

Disponible sur : <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc> (référence du 20 novembre 2004)

**HECQUARD, Françoise.** Qu'est-ce que la proximité pour une BDP ? *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 2004, t. 49, n° 2, p. 35-42.

Disponible sur : [http://bbf.enssib.fr/bbf/html/2004\\_49\\_2/2004-2-p35-hecquard.xml.asp](http://bbf.enssib.fr/bbf/html/2004_49_2/2004-2-p35-hecquard.xml.asp) (référence du 20 décembre 2004)

**HECQUARD, Françoise.** Mettre en place une évaluation des collections. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 1999, t. 44, n° 2, p. 34-44.

Disponible sur : [http://bbf.enssib.fr/bbf/html/1999\\_44\\_2/1999-2-p34-hecquard.xml.asp](http://bbf.enssib.fr/bbf/html/1999_44_2/1999-2-p34-hecquard.xml.asp) (référence du 20 décembre 2004)

**LEMOINE Anne.** *Constituer des collections dans le réseau d'une BDP. L'exemple du Maine-et-Loire.* Villeurbanne, mémoire d'étude ENSSIB, 2000.

**PASCAL Marie-Christine (dir.).** *Guide des BDP 2002, données 2000,* Mâcon, ADBDP, 2002.

**PISSIER Claudine** *Bibliothèques municipales, bibliothèques départementales des départements d'outre-mer, bibliothèques départementales de prêt, données 2000,* Ministère de la culture et de la communication, Direction du livre et de la lecture, Paris, 2002.

« Politiques documentaires : dossier », *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 1999, t. 44, n° 2, p. 8-91.

Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/logic/asp/sommaire.asp?ID=7010> (référence du 20 décembre 2004)

**TESNIERE, Valérie.** Du bon usage des collections. *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur* / coordonné par Bertrand Calenge, Sylvie Delorme, Jean-Michel Salaün et Réjean Savard. Sainte-Foy : Presses universitaires du Québec, 1996.

**TOSCA CONSULTANTS.** *Audit de la bibliothèque départementale de prêt, rapport d'étude. Conseil Général de La Réunion*, 1995, non publié.

**TRAVIER Valérie** *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque de référence.* Mémoire d'étude. ENSSIB, Villeurbanne, 2001.

# Table des annexes

<b>ANNEXE 1 : CARTE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION. ....</b>	<b>I</b>
<b>ANNEXE 2 : STATISTIQUES GÉNÉRALES DE L'INSEE.....</b>	<b>II</b>
<b>ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA RÉUNION. ....</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXE 4 : CARTE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA RÉUNION EN 1982. ....</b>	<b>V</b>
<b>ANNEXE 5 : CARTE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES À LA RÉUNION EN 2004. ....</b>	<b>VI</b>
<b>ANNEXE 6 : TABLEAU RÉCAPITULATIF CONCERNANT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES : COLLECTIONS ET LECTEURS. ....</b>	<b>VII</b>
<b>ANNEXE 7 : RÉPARTITION DES INSCRITS À LA MÉDIATHÈQUE DU PORT ET SON ANNEXE RIVIÈRE DES GALETS EN 2004. ....</b>	<b>X</b>
<b>ANNEXE 8 : LES EMPLOIS DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES. ....</b>	<b>XI</b>
<b>ANNEXE 9 : ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION CONCERNANT LA CHARTE DES COLLECTIONS. ....</b>	<b>XII</b>
<b>ANNEXE 10 : RAPPORT ENTRE LES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET LES DÉPÔTS DE LA BDP. ....</b>	<b>XIV</b>
<b>ANNEXE 11 : LISTE DES DÉPÔTS DU RÉSEAU SPÉCIFIQUE DE LA BDP, HORS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES. ....</b>	<b>XVII</b>
<b>ANNEXE 12 : RÉPARTITION DES DÉPÔTS DE LA BDP NORD EN OCTOBRE 2004.....</b>	<b>XIX</b>

<b>ANNEXE 13 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES ET DES BIBLIOTHÈQUES VISITÉES.....</b>	<b>XX</b>
<b>ANNEXE 14 : EXEMPLE D'UNE FICHE DESCRIPTIVE D'UN DÉPÔT. XXI</b>	
<b>ANNEXE 15 : RÉPARTITION DES DOCUMENTS INFORMATISÉS PAR GENRE.....</b>	<b>XXIII</b>
<b>ANNEXE 16 : LES COLLECTIONS DES PRINCIPALES MÉDIATHÈQUES DE LA RÉUNION.....</b>	<b>XXVI</b>
<b>ANNEXE 17 : RÉCAPITULATIF DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BDP. ....</b>	<b>XXXII</b>
<b>ANNEXE 18 : EXTRAIT DU CATALOGUE DES EXPOSITIONS DE LA BDP.....</b>	<b>XXXIV</b>

## **Annexe 1 : carte de l'île de La Réunion.**

## Annexe 2 : statistiques générales de l'INSEE.

Population totale par sexe et âge			
		1999	1990
<b>Hommes</b>	<b>0 à 19 ans</b>	129 697	120 608
	<b>20 à 39 ans</b>	114 401	100 874
	<b>40 à 59 ans</b>	72 545	51 076
	<b>60 à 74 ans</b>	23 449	17 469
	<b>75 ans et plus</b>	6 984	4 229
	<b>Total</b>	347 076	294 256
<b>Femmes</b>	<b>0 à 19 ans</b>	125 802	118 092
	<b>20 à 39 ans</b>	119 172	103 855
	<b>40 à 59 ans</b>	73 872	51 927
	<b>60 à 74 ans</b>	27 638	21 312
	<b>75 ans et plus</b>	12 620	8 386
	<b>Total</b>	359 104	303 572

<b>Population des moins de 20 ans</b>		
	<b>1999</b>	<b>1990</b>
<b>0 à 4 ans</b>	53 490	53 213
<b>5 à 9 ans</b>	68 635	62 505
<b>10 à 14 ans</b>	68 706	60 890
<b>15 à 19 ans</b>	64 668	62 092
<b>Total</b>	255 499	238 700

<b>Population selon la catégorie socioprofessionnelle</b>		
	<b>1999</b>	<b>1990</b>
<b>Agriculteurs</b>	7 606	8 630
<b>Artisans et commerçants</b>	15 435	11 999
<b>Cadres, professions intellectuelles</b>	15 942	10 946
<b>Professions intermédiaires</b>	44 824	25 158
<b>Employés</b>	101 381	68 050
<b>Ouvriers</b>	76 320	70 680
<b>Retraités</b>	45 204	36 743
<b>Autres inactifs</b>	399 468	365 622
<b>Total</b>	706 180	597 828

## **Annexe 3 : organigramme du Conseil Général de La Réunion.**

Organigramme paru dans Grain d'sel, journal interne des agents du Département, juillet-août 2004.

## **Annexe 4 : carte des bibliothèques publiques de La Réunion en 1982.**

## **Annexe 5 : carte des bibliothèques publiques à La Réunion en 2004.**

## **Annexe 6 : tableau récapitulatif concernant les bibliothèques publiques : collections et lecteurs.**

Les données ont été collectées directement auprès des bibliothèques par la BDP pour la réalisation de la synthèse portant sur le réseau de lecture publique de La Réunion.

Commune		Collections					Lecteurs			
Commune	Pop	Imprimés				Autres supports	Total Coll	Actifs	%pop	Prêt/lecteur
		Adultes	Jeunesse	Total	% J					
Aviron (les)	7 315	16 062	???	16 062	???	0	16 062	1 380	19%	4,0
Bras-Panon	9 671	1 500	2 030	3 530	58%	0	3 530	120	1%	5,4
Cilaos	6 164	6 934	15 032	21 966	68%	0	21 966	617	10%	15,0
Entre-deux	5 203	10 508	16 000	26 508	60%	0	26 508	828	16%	14,3
Etang-Salé	11 850	6 385	4 341	10 726	40%	0	10 726	2 101	18%	11,8
Petite-île	10 226	19 564	29 677	49 241	60%	73	49 314	4 000	39%	7,7
Plaine des Palmistes (la)	3 516	4 772	4 801	9 573	50%	0	9 573	1 190	34%	6,6
Port (le)	38 675	36 714	33 733	70 447	48%	8 882	79 329	6 792	18%	34,3
Possession (la)	22 014	9 016	6 706	15 722	43%	8 090	23 812	4 024	18%	61,4
Saint-André	43 577	23 759	18 883	57 665	44%	9 550	52 192	5 193	14%	32,4
Saint-Benoit	31 873	55 910	40 675	96 585	42%	12 895	109 480	7 944	25%	18,0
Saint-Denis	132 573	136 786	99 360	236 146	42%	23 134	259 280	12 283	9%	53,0

<b>Saint-Joseph</b>	30 771	35 617	32 939	68 556	48%	489	69 045	3 485	11%	26,2
<b>Saint-Leu</b>	25 526	10 189	8 809	18 998	46%	3 044	22 042	1 691	7%	36,5
<b>Saint-Louis</b>	44 112	28 629	22 323	50 952	44%	95	51 047	1 976	4%	12,0
<b>Saint-Paul</b>	88 980	32 239	21 318	53 557	40%	200	53 757	3 575	4%	23,1
<b>Saint-Philippe</b>	4 904	7 726	7 520	15 246	49%	0	15 246	713	15%	0,0
<b>Saint-Pierre</b>	69 849	65 895	26 305	92 200	29%	15 003	107 203	12 814	18%	39,9
<b>Sainte-Marie</b>	26 769	24 350	40 843	65 193	63%	9 949	75 142	4 435	17%	22,9
<b>Sainte-Rose</b>	6 603	9 610	12 737	22 347	57%	40	22 387	1 100	17%	16,8
<b>Sainte-Suzanne</b>	18 193	7 848	8 711	16 559	53%		16 559	332	2%	44,7
<b>Salazie</b>	7 618	8 436	6 652	15 088	44%	169	15 257	1 297	17%	19,7
<b>Tampon</b>	61 258	13 748	19 659	33 407	59%	1 733	35 140	500	1%	10,6
<b>Trois-Bassins</b>	6 624	63	297	360			360	75	1%	
<b>Total</b>	<b>713 864</b>	<b>577 272</b>	<b>489 362</b>	<b>1 066 634</b>	<b>46%</b>	<b>93 754</b>	<b>1 160 388</b>	<b>79 586</b>	<b>11,1%</b>	<b>31,3</b>

## Annexe 7 : répartition des inscrits à la médiathèque du Port et son annexe Rivière des Galets en 2004.

Médiathèque du Port, répartition des inscrits entre janvier et août 2004		
Tranches d'âge	Nbre de nouveaux inscrits	Pourcentage par catégorie
De 0 à 13 ans	3807	32,95
De 14 à 19 ans	2518	21,79
De 20 à 24 ans	1225	10,60
De 25 à 54 ans	3758	32,52
Plus de 54 ans	247	2,14
Total	11 555	100

Annexe de Rivière des Galets, répartition des inscrits entre janvier et août 2004		
Tranches d'âge	Nbre de nouveaux inscrits	Pourcentage par catégorie
De 0 à 13 ans	745	41,97
De 14 à 19 ans	525	29,58
De 20 à 24 ans	112	6,31
De 25 à 54 ans	374	21,07
Plus de 54 ans	19	1,07
Total	1 775	100

Sources : médiathèque Benoîte Boulard, statistiques Aloès

## Annexe 8 : les emplois dans les bibliothèques publiques.

<b>Emplois dans les bibliothèques publiques de La Réunion</b>						
<b>Emplois spécifiques filière culturelle</b>						
	<b>Emplois</b>	<b>Nombre d'emplois</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Moyenne nationale</b>		
<b>Catégorie A</b>	<b>Conservateurs</b>	2	10,3 %	31,2 %		
	<b>Bibliothécaires</b>	12				
<b>Catégorie B</b>	<b>AQC</b>	20				
	<b>AC</b>	35				
<b>Catégorie C</b>	<b>AQP</b>	23			18,5 %	30,5 %
	<b>AP</b>	104				
<b>Total</b>		193	28,8 %	61,7 %		
<b>Emplois filière administrative</b>						
<b>Catégorie B</b>	<b>Rédacteur</b>	9	21,4 %	19 %		
<b>Catégorie C</b>	<b>Agent administratif</b>	65				
	<b>Permanent</b>	68				
<b>Total</b>		142				
<b>Contractuels</b>						
<b>Total</b>	<b>CES, CEC</b>	<b>333</b>	<b>49,8 %</b>	<b>19,3%</b>		
<b>Total</b>		<b>668</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>		

## **Annexe 9 : éléments de réflexion concernant la charte des collections.**

**Note** : Le texte ci-dessous a été envoyé par mail aux bibliothécaires de la BDP.

La charte des collections à laquelle nous allons réfléchir vous et moi constitue un document public qui définit comment la BDP compte constituer ses collections en fonction de principes et d'objectifs sur lesquels elle s'engage. Ces démarches ne s'inscrivent pas uniquement dans le cadre des désirs des bibliothécaires, mais aussi dans le cadre d'une collectivité territoriale qui a une histoire, qui mène une politique en direction de publics précis.

### **Les principes et les objectifs**

Qu'est-ce que la BDP de la Réunion ? à quoi sert-elle ?

Comment est-elle considérée ? pourquoi ?

Quelle image devrait-elle donner ?

A-t-elle encore une utilité, à quel niveau ? sur quel terrain doit-elle se positionner ?

Quels sont les objectifs ? où veut-on aller ?

Avec qui veut-on travailler (partenariats, réseaux...) ? de quelles manières ?

**Les publics**

Quels sont les publics de la BDP à l'heure actuelle ?

Quels publics devrait-elle desservir en priorité ?

(Ce qui demande de s'interroger sur le contexte de l'île, le contexte des différents dépôts...)

**Les collections**

Pourquoi mettre en place des collections (missions de la bibliothèque) ?

Quelles collections : imprimés, nouveaux supports... proportion ?

Quels sont les domaines à privilégier en fonction des attentes des publics cibles (c'est-à-dire ce que vous vous sentez être les attentes des publics et ce que sont les demandes que vous traitez) ?

Ne peut-on pas abandonner certains domaines au taux de rotation faible en vue d'en privilégier d'autres ? En effet, les budgets ne vont pas augmenter constamment, il faut donc trouver des astuces pour rentabiliser le peu qu'il y a dans les caisses...

Comment valoriser ces collections ?

## **Annexe 10 : rapport entre les collections des bibliothèques municipales et les dépôts de la BDP.**

Les chiffres sont ceux de l'année 2003.

**Rapport entre les collections des bibliothèques municipales et les dépôts de la BDP**

COMMUNE	POPULATION	COLLECTIONS 2002	PRETS BDP 2003	TOTAL en %
Les Avirons	7 172	27 000	8	0,03
Bras-Panon	9 683	2 000	4 790	239,5
Cilaos	6 115	0	0	0
Entre-Deux	5 170	20 000	439	2,195
Etang-Salé	11 755	15 000	2 560	17,06
Petite-Ile	10 151	43 000	0	0
Plaine des Palmistes	3 434	8 824	0	0
Le Port	38 412	75 000	0	0
La Possession	21 904	16 840	0	0
Saint-André	43 174	46 000	0	0
Saint-Benoît	31 560	80 000	0	0
Saint-Denis	131 557	140 000	0	0
Saint-Joseph	30 293	65 518	2 203	3,36
Saint-Leu	25 314	20 000	0	0
Saint-Louis	43 519	30 043	0	0
Saint-Paul	87 712	42 514	4 145	9,75
Saint-Pierre	68 915	140 002	0	0
Saint-Philippe	4 860	14 000	83	0,59

**DOTATION DE CREATION**

COMMUNE	POPULATION	COLLECTIONS 2002	PRETS BDP 2003	TOTAL en %	
Sainte-Marie	26 582	80 000	0	0	
Sainte-Rose	6 551	20 000	0	0	
Sainte-Suzanne	18 144	16 025	1 769	11,04	
Salazie	7 402	14 300	3 003	21	
Le Tampon	68 000	25 000	6 491	11,45	
Trois-Bassins	6 598	2 000	799	39,95	
	<b>total collections</b>	<b>836 066</b>			<b>total mis à part Bras-Panon</b>
	<b>total coll bib desservie</b>	<b>243357</b>	<b>26290</b>	<b>10,8</b>	<b>8,9</b>

Les cases grisées correspondent aux communes de moins de 10 000 habitants, zone d'intervention privilégiée de la BDP

## **Annexe 11 : liste des dépôts du réseau spécifique de la BDP, hors établissements scolaires.**

<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>NOMBRE DE PRETS EN 2003</b>
APE	596
Association ADAP	130
Association Des Hauts Le Barrage	561
Association CLER (hôpital)	30
Association Grande Fontaine	1351
Association PASREL	152
Association Réunionnaise de Formation et d'Utilisation des Travailleurs Sociaux (ARAST)	594
Association Saint François d'Assise (maison de retraite)	78
Athlétique Club Saint Joseph	21
Auberges de jeunesse	452
Centre Action Sociale Educative	240
CCAS	758

Centre d'Entraînement et de Méthode d'Education Active	21
Centre Médico Social	25
Centre de Loisirs Grande Fontaine	189
Centre de ressources	396
Club Animation et Prévention	69
Crèches	264
Foyers de l'enfance	1015
Inspection Primaire Education Nationale	34
Maisons d'arrêt (2 desservies)	491
MINOU Animation	35
Office Municipal des Sports	433
Protection Maternelle Infantile (7 PMI desservies)	1084
PROXIMA	27
<b>total</b>	<b>9121</b>

## Annexe 12 : répartition des dépôts de la BDP Nord en octobre 2004.

COMMUNES	Dépôts scolaires		Bibliothèques municipales		Associations et autres	
	BCD A	BCD E	BM A	BM E	AUTRES A	AUTRES E
Bras Panon	0	0	0	0	0	0
Le Port	2	184	0	0	0	0
Plaine des Palmistes	0	0	0	0	0	0
Saint André	142	1667	0	0	19	191
Saint Benoît	12	0	0	0	0	0
Saint Denis	0	271	0	0	56	859
Saint Paul	206	1562	809	1726	392	1246
Sainte Marie	59	1133	0	0	10	154
Sainte Rose	2	0	0	147	0	0
Sainte Suzanne	0	66	305	560	0	150
Salazie	38	2100	223	1807	0	0
Trois Bassins	171	515	351	551	81	97
<b>TOTAL livres</b>	632	7498	1688	4791	558	2697
<b>% par catégorie</b>	7,70 %	92,3 %	26,05 %	73,95 %	17,15 %	82,85 %

<b>Part des dépôts A</b>	2878	<b>soit</b>	16,12 %
<b>Part des dépôts E</b>	14986	<b>soit</b>	83,88 %

A pour documents adultes et E pour documents jeunesse.

## **Annexe 13 : liste des personnes rencontrées et des bibliothèques visitées.**

### **Personnes rencontrées :**

Catherine CHANE-KUNE, directrice de la Promotion Culturelle et Sportive, Conseil Général.

Jacqueline LEE-FUN-KAI, chargée du livre et de la lecture, Direction de la Promotion Culturelle et Sportive, Conseil Général.

Marie-Jo LO-THONG, conseiller livre, lecture et archives, DRAC.

### **Bibliothèques visitées :**

#### Médiathèques :

Médiathèque de Saint-André, Sandrine DEFAUD, directrice.

Médiathèque du Port, Dominique ENJALBERT, directrice.

Médiathèque de Saint-Pierre, Linda KOO-SEE-LIN, directrice.

Annexe de Condé

Annexe de Basse-Terre

Médiathèque de Saint-Denis, Christine MOREAU-TECHER, directrice.

#### Bibliothèques partenaires :

Bibliothèque d'Etang Salé les Hauts, Marie-Line CADET, responsable.

Bibliothèque d'Entre Deux, Roselyne DONZ, responsable.

Bibliothèque de Saint-Paul, Benjamine YOU-SEEN, directrice.

Annexe du Guillaume, Saint-Paul

Bibliothèque associative de Grande-Fontaine à Saint-Paul, Madame ROBIERE, responsable.

## Annexe 14 : exemple d'une fiche descriptive d'un dépôt.

### Bibliothèque municipale d'Etang Salé les Hauts

Adresse	Avenue Raymond BARRE Tél. 02 62 26 36 69
Responsable de la bibliothèque	Marie-Line CADET, assistante de conservation
Surface	394 m <sup>2</sup>
Collections	13 000 volumes dont 40 % de documents jeunesse
Crédits d'acquisition	600 à 700 volumes par an
Lecteurs	2101 dont 60 % de jeunes (surtout âge école maternelle et école primaire)

### Dépôts réalisés en 2003 :

Dates	Documents déposés (nombre et caractérisation : adulte ou jeunesse ; album, conte, roman...)

ci-joint la liste de documents déposés.

**Dépôts réalisés en 2004 :**

Dates	Documents déposés (nombre et caractérisation : adulte ou jeunesse ; album, conte, roman...

ci-joint la liste de documents déposés.

**Informations diverses :**

Animations régulières

Publics particuliers

...

## Annexe 15 : répartition des documents informatisés par genre.

GENRE	NB DE NOTICES
BANDES DESSINEES A	545
BANDES DESSINEES	2536
BIOGRAPHIE E	223
BIOGRAPHIE A	1834
CONTE	2229
CONTE CHINE	3
CONTE Espagne	1
DOC A	4603
DOC E	5916
FONDS AUDIO	1
FONDS FORMATION	92
FONDS LOCAL	1774
FONDS LOCAL E	102
FONDS PROFESSIONNEL	385
ILLUSTRE	8025
LIT. YIDDISH	1
LIT. AFRICAINE	40
LIT. AF. AFRIQUE DU SUD	13
LIT. AF. ANGOLA	2
LIT. AF. CONGO	3
LIT. AF. GUINEE	2

LIT. AF. MALI	1
LIT. AF. NIGERIA	4
LIT. AF. SOMALIE	2
LIT. AF. SENEGAL	1
LIT. ANTILLAISE MARTINIQUE	1
LIT. ARABE	2
LIT. ARABE ALGERIE	1
LIT. ARABE ISRAEL	1
LIT. ASIATIQUE JAPON	16
LIT. ASIATIQUE VIETNAM	1
LIT. AUSTRALIENNE	1
LIT. PROCHE ORIENT EGYPTTE	1
LIT. ESPAGNOLE	2
LIT. ESPAGNOLE Mexique	1
LIT. EUROPEENNE Allemagne	1
LIT. EUROPEENNE Espagne	2
LIT. EUROPEENNE FINLANDE	1
LIT. EUROPEENNE HONGRIE	5
LIT. EUROPEENNE Irlande	1
LIT. EUROPEENNE NORVEGE	1
LIT. EUROPEENNE POLOGNE	2
LIT. INDIENNE	65
LIT. INDIENNE BENGALI	2
LIT. ITALIENNE	1
LIT. PORTUGAISE	1
LIT. RUSSE	3
LIT. SERBO CROATE	1
LIT. SUD AMERICAINE	2
LIT. SUD AM ARGENTINE	1
LIT. TURQUE	1
NOUVELLES	2
PERIODIQUES A	24
PERIODIQUE E	595
ROMAN A	9762
ROMAN E	4770
ROMAN D'AVENTURE	4
ROMAN FANTASTIQUE	1

ROMAN HISTORIQUE	19
ROMAN HISTORIQUE PREHISTOIRE	1
ROMAN POLICIER	756
ROMAN SENTIMENTAL	11
SF	25
SUSPENSE	1

Soit un total de 44 426 documents informatisés en septembre 2004.

## **Annexe 16 : les collections des médiathèques principales de La Réunion.**

Les données qui ont été collectées n'ont pas pu l'être de façon identique d'un établissement à l'autre, certains chiffres sont donc donnés de manière globale. Les chiffres entre parenthèses représentent des moyennes, par exemple dans le tableau concernant les fonds adultes, structure du fonds, pour Saint-Pierre, 31,17 représente la moyenne pour les romans, SF et RP.

« SF » pour science fiction

« RP » pour roman policier

« BD » pour bande dessinée

« Gros carac » pour roman en gros caractères

## fonds adulte

structure du fonds en %				
catégorie	Saint Pierre	Saint Denis	Le Port	moyenne
roman	25.37	16.85		21.4
SF	2.29 (31.17)	2.64 (24.42)	34.08	2.50 (29.90)
RP	3.51	4.93		4.30
BD	9.00	7.59	7.79	8.20
gros caract	0.82	0.52	?	0.70
0	1.7	42.65	0.92	1.41
100	4.1		2.60	3.35
200	1.7		1.12	1.40
300	10.5		6.82	8.66
400	1.2 (47.20)		0.39 (38.21)	0.80 (42.68)
500	2.00		2.03	2.00
600	7.3		5.85	6.60
700	5.9		9.80	7.85
800	6.3		4.18	5.25
900	6.5		4.50	5.50
fonds local	6.00	6.40	2.50	5.00
biographies	3.4	3.18	2.78	3.20
				88.12

emprunts en %			
Saint Pierre	Saint Denis	Le Port	moyenne
?	23.16		
?	2.61 (34.53)	49.00	41.76
?	8.76		
?	19.52	18.00	18.76
?	0.46	?	0.46
?	29.55	0.40	33.67
?		5.50	
?		1.80	
?		4.60	
?		0.20 (37.80)	
?		1.60	
?		11.00	
?		7.40	
?		2.80	
?		2.50	
?	3.11	1.30	2.20
?	1.78	1.30	1.54
			98.39

## fonds jeunesse

structure du fonds en %				
catégorie	Saint Pierre	Saint Denis	Le Port	moyenne
roman	24.30	26.00	25.37	25.20
conte	8.50	5.08	4.19	8.80
album	37.10	21.38	38.20	32.20
BD	9.20	8.80	14.19	10.69
0	1.10	29.81	0.13	0.60
100	0.40		0.30	0.35
200	0.90		0.52	0.70
300	1.10		2.14	1.62
400	0.70 (18.80)		0.28 (23.32)	0.50 (23.97)
500	3.90		5.18	4.50
600	2.50		3.72	3.10
700	2.50		5.90	4.20
800	1.30		1.30	1.30
900	4.40		3.85	4.10
fonds local	2.10	2.57	2.50	2.50
				100

emprunts en %			
Saint Pierre	Saint Denis	Le Port	moyenne
?	16.00	23.00	19.50
?	2.96	2.10	2.53
?	23.55	34.45	29.00
?	29.24	30.00	29.62
?	18.26	0.10	16.98
?		0.20	
?		0.30	
?		0.60	
?		0.20 (15.70)	
?		4.10	
?		3.70	
?		4.40	
?		0.50	
?		1.60	
?	1.45	1.60	1.52
			99.15

## CD

structure du fonds en %			
catégorie	Saint Denis	Le Port	moyenne
France	11.44	32.00	21.70
classique	17.05	7.96	12.50
contemp	0.41	0.16	0.30
jazz	19.80	8.79	14.30
monde	14.16	3.00	3.60
océan indien	5.08	10.6	8.00
pop rock	19.20	23.00	21.00
			81.40

emprunts en %		
Saint Denis	Le Port	moyenne
16.16	35.30	25.73
8.87	4.36	6.61
0.53	0.09	0.30
16.95	7.95	12.45
13.41	3.50	8.45
5.14	11.78	8.50
28.00	26.42	27.21
		89.25

## vidéo

structure du fonds en %			
catégorie	Saint Denis	Le Port	moyenne
DVD fiction	12.09	17.16	16.62
DVD documentaire	1.09	1.42	1.25
VHS fiction	28.00	43.22	35.61
VHS documentaire	37.84	36.43	37.13
fonds local	2.40	1.74	2.07
			92.68

emprunts en %		
Saint Denis	Le Port	moyenne
28.19	25.00	26.60
9.78	0.40	5.09
46.25	57.70	52.00
13.75	16.02	14.90
0.56	0.80	0.68
		99.27

## Annexe 17 : récapitulatif du plan de développement des collections de la BDP.

### Lot 1, littérature et documentaires jeunesse :

<b>Jeunesse</b>	<b>36 %</b>			
<b>Catégories</b>	<b>Répartition en %</b>	<b>Domaines</b>	<b>Répartition en %</b>	<b>Sous-domaines en %</b>
<b>Romans</b>	35 %			
<b>Contes</b>	13 %			
<b>Albums</b>	20 %			
<b>Documentaires</b>	32 %	<b>Sciences sociales</b>	14 %	
		<b>Techniques</b>	28 %	Dont animaux 50 à 60 %
		<b>Arts</b>	28 %	Beaux livres 20 %
				Artisanat 20 %
				Jeux 20 %
				Sport 20 %
		<b>Histoire</b>	20 %	
		<b>Géographie</b>	10 %	

### Lot 2, bande dessinée :

<b>Bande dessinée</b>	<b>20 %</b>
<b>Adulte</b>	55 %
<b>Jeunesse</b>	45 %

**Lot 3, littérature et documentaires adultes :**

<b>Adulte 38 %</b>				
<b>Catégories</b>	<b>Répartition en %</b>	<b>Domaines</b>	<b>Répartition en %</b>	<b>Sous-domaines en %</b>
<b>Romans</b>	34%	<b>Romans contemporains</b>	42%	
		<b>Littérature classique</b>	13%	
		<b>Romans sentimentaux</b>	22%	
		<b>Science fiction</b>	8%	
		<b>Roman policier</b>	15%	
<b>Cultures locales</b>	8,50%	<b>Chine</b>	3%	
		<b>Inde</b>	3%	
		<b>Afrique</b>	2,50%	
<b>Documentaires</b>	50%	<b>Philosophie et religion</b>	6%	
		<b>Sciences sociales</b>	25%	Economie 10 %
				Sociologie 18 %
				Droit 5 %
				Ecologie 7 %
				Politique 16 %
				Problèmes sociaux 20 %
				Education 24 %
		<b>Sciences pures</b>	6%	
		<b>Techniques</b>	24%	Dont cuisine 35 à 40 %
		<b>Arts</b>	25%	Artisanat 18 %
				Sport 18 %
				Dessin 8 %
				Peinture 8 %
				Photographie 8 %
				Histoire de l'art 8 %
				Architecture 8 %
				Musique 8 %
				Cinéma 8 %
		<b>Histoire</b>	7%	
		<b>Géographie</b>	7%	

**Lot 4, fonds local : 6 %**

**Lot 5, musique:**

<b>Catégorie</b>	<b>%</b>
<b>France</b>	20 %
<b>Classique</b>	10 %
<b>Contemporain</b>	1 %
<b>Jazz</b>	15 %
<b>Monde</b>	9 %
<b>Océan indien</b>	15 %
<b>Pop rock</b>	25 %
<b>Autres (BO...)</b>	5 %

**Lot 6, vidéo :**

<b>Support</b>	<b>Catégorie</b>	<b>%</b>
<b>DVD</b>	<b>Fiction</b>	22 %
	<b>Documentaires</b>	6 %
<b>VHS</b>	<b>Fiction</b>	45 %
	<b>Documentaires</b>	25 %
<b>Fonds local</b>		2 %

## **Annexe 18 : extrait du catalogue des expositions de la BDP.**

Extrait du catalogue paru en juillet 2004, Edition du Département de La Réunion, page 9, Les thèmes.

**Aérospatiale** : Antoine de Saint-Exupéry  
**Alcoolisme** : Alcool, plaisir et dépendance  
**Bande dessinée** : Les héros de la bande dessinée  
**Calligraphie** : Calligraphie, la beauté d'écrire  
**Chine, littérature** : Chine, un autre monde  
**Climat** : Climats en péril  
**Conte** : Kumba, conte sénégalais  
**De Gaulle, Charles** : Charles de Gaulle  
**Déchets** : Les déchets : du tout à la rue à la collecte sélective  
**Eau douce** : L'eau douce  
**Ecriture** : Le roman de l'écriture, du cunéiforme au cybertexte  
**Ecrivain** : L'ami Victor Hugo ; Jean de La Fontaine...  
**Esclavage** : Abolition de l'esclavage  
**Francophonie** : La saga du français  
**Littérature et sport** : Sport et littérature  
**Livre** : Comment on fait les livres ; Le livre et ses métiers  
**Marionnette** : La marionnette française  
**Musique** : Hommage à Luc Donat, le roi du séga ; La chanson française ;  
**L'univers du blues** ; Portraits de Mozart  
**Patrimoine** : Maisons publiques, mémoires privées  
**Poésie** : Ils ont choisi 30 poètes  
**Préservatif** : L'histoire du préservatif  
**Réunion** : La Réunion des grands hommes ; Voyage au pays de la tortue  
**Sécurité routière** : La sécurité routière, un défi pour le XXI<sup>e</sup> siècle  
**Tabagisme** : Petite histoire du tabagisme : du plaisir à la drogue.